Séance du jeudi 26 juin 2025

Salle du Tribunal

Présidence : Madame Catarina Pina

A 19h00 précises, **la Présidente** salue très chaleureusement **Monsieur le Syndic Lionel Voinçon**, **Madame la Municipale Monique Picinali et Messieurs les Municipaux Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

La Présidente salue très chaleureusement et les remercie de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

La Présidente avant de passer à l'appel prie l'ensemble des Conseillères et Conseillers de contrôler si leur télécommande est allumée et connectée, soit qu'elle clignote lentement en vert. Si ce n'est pas le cas, elle prie les personnes concernées de s'annoncer immédiatement. La Présidente s'assure que c'est en ordre chez tout le monde.

La Présidente débute l'appel : **membres 70-2 = 68 convoqué-e-s (-1 PSIP, -1 UDC), 18 sont absent.e.s ou excusé-e-s, 50 sont présent-e-s**.

La Conseillère Rapin-Correvon annonce le retard du Conseiller Pascal Savary et du Conseiller Sylvain Quillet.

Elle passe la parole au scrutateur pour l'annonce des excusé-e-s.

Le quorum (art. 64 RC) étant atteint, **la Présidente** ouvre avec plaisir la 28ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et la 6e de l'année politique 2024-2025.

La Présidente implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Elle adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui font l'honneur de leur présence.

Pour information au public présent, l'ordre du jour de la séance, ainsi que les correspondances, communications municipales et rapports de commission se trouvent sur le site internet de la commune de Payerne sous conseil communal/séances.

Elle remercie notre **huissier, Monsieur Stéphane Wenger,** pour l'intendance, la préparation de la salle, et en particulier, pour la gestion du vote électronique.

Elle souhaite également la bienvenue à **Madame Carole Corminboeuf** qui officie ce soir comme secrétaire et la remercie d'avance pour son précieux travail.

La Présidente passe au Préambule à l'ordre du jour (art. 68ss RC)

Cela étant dit, nous pouvons poursuivre avec les modifications de l'ordre du jour.

Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 14 mai 2025

Tous les Conseillères et Conseillers ont reçu une copie du procès-verbal de la dernière séance du conseil.

Deux remarques sont arrivées au bureau du Conseil :

- Une annexe doit être supprimée, car il n'y pas eu l'assermentation de M. Christopher Adao Yusuf.
- Deux listes du PSIP seront également annexées pour archivage.

Est-ce que quelqu'un souhaite exprimer une remarque ou émettre une proposition de modification ?

La parole n'étant pas demandée. Conformément à l'art. 67 al. 2 du règlement, le procès-verbal est adopté d'office.

Le procès-verbal étant adopté, **la Présidente** adresse ses plus vifs remerciements à **Madame Corminboeuf,** secrétaire du Conseil communal, pour la qualité de son travail et son efficacité.

Point b : Correspondances

A ce jour **6 correspondances** sont parvenues au bureau du Conseil. 5 correspondances ne seront pas lues conformément à l'art. 69 al. 1 let. B du Règlement du Conseil. Vous avez reçu copie des correspondances au préalable par écrit et nous allons donc les passer en revue sans les lire.

1) Le 22 mai 2025 : de Monsieur Patrick Pache (La laverie PPA Wash)

2) Le 5 juin 2025, de la Conseillère Macchia

3)) Le 10 juin 2025, de la Conseillère Vogt Rojas

4) Le 16 juin 2025, de la Conseillère Macchia

5) Juin 2025 : Démission Jean-François Rossier – Commission des finances

La dernière correspondance sera lue conformément à l'art. 69 al.1 let. B du Règlement du Conseil. Cette première étant arrivée ce soir donc plus dans le délai imparti

6) 25 juin 2025 : de la Conseillère Rapin-Correvon

La Présidente propose de poursuivre avec l'assermentation. La candidate sera d'abord présentée par sa cheffe de groupe et sera ensuite assermentée en même temps.

Point c : Assermentation de Madame Martha Zulay Rojas Ibarra en remplacement de Mme Paula Pinho do Carmo (PSIP)

La Présidente passe la parole à la cheffe du groupe PSIP, Madame **la Conseillère Laura Macchia** pour la présentation de leur candidate :

Madame Zulay Rojas Ibarra : Après avoir quitté le Conseil communal de Payerne et la Suisse à l'été 2024 pour se rendre au Niger, en Afrique, afin d'accompagner son époux dans le cadre d'une mission humanitaire, Martha Zulay Rojas Ibarra est maintenant de retour à Payerne. Maman de trois enfants, elle a également travaillé comme aide à l'intégration dans les établissements scolaires de Payerne-Corcelles. Elle est aussi membre du Comité de l'Abbatiale. Toujours engagée pour sa chère ville, elle est heureuse de pouvoir rejoindre nouvellement notre Conseil Communal au sein du groupe du PSIP.

La Présidente remercie **la Conseillère Laura Macchia.**

Nous sommes maintenant arrivés au terme des présentations. **La Présidente** demande aux candidats de bien vouloir la rejoindre et prie l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation.

La Présidente procède à la lecture du serment, à la fin, à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite et de répondre « Je le promet » (art. 6 RC).

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Madame Zulay Rojas Ibarra : Elle le promet

Dès cet instant, vous êtes officiellement Conseiller communal de la ville de Payerne. **La Présidente** remet symboliquement une télécommande. Vous pourrez ensuite rejoindre votre groupe.

A la suite de l'assermentation, nous allons procéder au deuxième appel. **La Présidente** demande aux Conseillères et Conseillers présents d'appuyer sur le bouton bleu de leur télécommande.

Les résultats de l'appel sont les suivants :

Nous sommes maintenant 70-1 = **69 Conseillers.**

Conseillers **Présents 51**

Excusés 18

Absents 0

Avant de poursuivre, **la Présidente** rappelle aux nouveaux assermentés qu'aucun membre de ne peut parler assis (art. 90 RC) et qu'il est d'usage de débuter toute prise de parole en saluant la Présidente du Conseil et ensuite l'ensemble de l'assemblée avec une formule type, telle que par exemple : « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues » et ensuite de poursuivre avec vos propos.

La Présidente procède à **2** nominations. Pour rappel, conformément à l'art. 57 al. 4 du Règlement du Conseil communal, les sièges de délégués vacants restent acquis à leur groupe politique. Il en va de même, conformément à l'art. 38 al. 7 du Règlement du Conseil pour les commissions nommées par le Conseil.

Point d : Nomination d'une déléguée ou d'un délégué au sein du comité de l'Association Centre de Vie Enfantine « Les Passerelles » en remplacement de Madame Aurélie Meylan (PLR).

La Présidente : Le Groupe PLR a le plaisir de présenter **la Conseillère Neuhaus** à ce poste.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Si tel n'est pas le cas, la Présidente ouvre le vote en application de l'art. 57 al. 2 du règlement.

La Conseillère Neuhaus est élue à 49 voix et 1 abstention, au sein du comité de l'Association Centre de Vie Enfantine « Les Passerelles ».

Pour la forme, **la Présidente** demande à **la Conseillère Neuhaus** si elle accepte sa nomination.

La Conseillère Neuhaus accepte sa nomination.

La Présidente la félicite pour sa nomination.

Point e : Nomination d'un membre au sein de la Commission des Finances en remplacement de Monsieur Jean-François Rossier (PLR).

La Présidente : Le Groupe PLR présente **la Conseillère Seuret** à ce poste.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Si tel n'est pas le cas, la Présidente ouvre le vote en application de l'art. 57 al. 2 du règlement.

C'est à l'unanimité que **la Conseillère Seuret** est élue au sein de la Commission des Finances.

Pour la forme, **la Présidente** demande **à la Conseillère Seuret** si elle accepte sa nomination.

La Conseillère Seuret accepte sa nomination.

La Présidente la félicite pour sa nomination.

Point f : Communications de la Municipalité

Plusieurs communications écrites ont été adressées au Conseil Communal avec la convocation. **La Présidente** propose de les passer en revue. Celles et ceux qui souhaitent intervenir peuvent lever la main lorsque le point est cité.

Point 2 : Bouclement du préavis n°01/2001, Remaniement parcellaire – paiement des soultes.

Le Conseiller Bucher : Pour le PV : le dernier paragraphe n'a rien à faire dans cette communication et ne concerne pas du tout ce dernier. Celui-ci sera donc tracé.

Le Syndic : informe le Conseiller Bucher, qu'il a tout à fait raison, et le remercie d'avance pour la correction. Il s'agit d'une erreur de la part de la Municipalité.

Point 4 : Bouclement du préavis 26/2016 Finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatiale.

Le Conseiller Bucher : Comme il est de coutume, on ne nous transmet pas le coût final dans ce bouclement car celui-ci n'est pas mentionné dans le préavis. Il aimerait connaître précisément le montant du coût final de ce préavis.

Le Municipal Schmid : La réponse sera communiquée par une communication officielle lors du prochain Conseil.

La Présidente demande si la Municipalité souhaite nous faire part d'une communication orale. Si tel n'est pas le cas, nous pouvons poursuivre avec l'ordre du jour.

Le Municipal Noverraz : Des nouvelles concernant la réglementation. Mais au plutôt non retenue.

Ordre du Jour :

Nous passons maintenant à l'ordre du jour proprement dit. Nous débutons avec les trois premiers points traitant de différents rapports qui ne sont pas soumis au vote.

La Présidente passe en revue sans lecture. Celles et ceux qui souhaitent intervenir peuvent lever la main lorsque le point est cité.

1. **Rapports de la Municipalité sur les activités des associations intercommunales suivantes :**

    a. **Entente intercommunale Payerne-Montagny**

Roland Bucher : La dissolution de cette association a été votée et le rapport mentionne qu'il y a un budget 2025. Etant pas claire pour lui, il demande des précisions : pourquoi il y a encore un budget pour 2025 ? Etant donné que l'association est dissoute au 31.12.2024.

Le Syndic prend la parole en tant que Vice-président de l'Entente Intercommunale Payerne-Montagny : Effectivement la décision a été prise pour le 31.12.2024. Ceci a déclenché une convention pour mettre fin finalement à cette Entente. Cette convention prévoit durant l'année 2025, a une année de transition avec un budget d'exploitation. A partir de l'année 2026, la Commune de Montagny reprendra toute seule l'exploitation de l'infrastructure. Pour être tout à fait clair, le budget 2025 s'élève à CHF 120'000.--, dont la Commune de Payerne aura à la charge d'un peu moins de CHF 2'500.--. Donc ceci reste raisonnable pour la Commune de Payerne.

    b. **ABSMAD**

    c. **ARAS Broye-Vully**

Le Conseiller Moser demande des précisions à la page 5 ; en 2024 il y a eu beaucoup moins de fraude. Pourquoi, il y a cette diminution ? Est-ce que certaines enquêtes ont toujours été traitées de la même manière ?

Le Municipal Noverraz : La baisse n'est pas due à un manque de contrôle, par les années, ceci reste fluctuant. C'est vrai qu'on se pose certaines questions pour la suite. Il est plus facile de dissimuler des revenus avec des systèmes rechargeables ou autres. Pour les prochaines années, on reste attentif pour la suite. Ceci n'est pas un manque de négligence de notre part.

La Présidente remercie les Municipaux pour leur travail et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

2. **Rapport du délégué du Conseil communal à la Commission culturelle**

Nous allons passer au rapport du délégué du Conseil communal à la Commission culturelle. Vous avez reçu copie du rapport, si vous souhaitez intervenir, j'ouvre la discussion.

La parole n'étant pas/plus demandée. La Présidente clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour. Elle remercie **le Conseiller Duc** pour son rapport.

3. Rapport de la commission chargée de l'examen de la gestion 2024

La Présidente appelle Monsieur **le Conseiller Moser** pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

La COGES est consciente que le travail de la Municipalité est conséquent et présente plusieurs enjeux. Le plan de législature est ambitieux et nous l'encourageons, encore, à tendre vers ses objectifs. La Commission de gestion regrette, cependant, vivement l'absence d'un bilan de mi-législature qui aurait permis de constater le chemin parcouru et les axes à privilégier jusqu'en 2026.

Afin de favoriser et faciliter l'accès à l'information, la COGES exprime le vœu que ses rapports soient accessibles dans les « Rapports de commissions » comme il en été l'usage jusqu'en 2022 pour l'exercice 2021 et non uniquement dans les archives des procès-verbaux.

La sous-commission N°2, dans ces travaux, exprime également le vœu que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires pour organiser une enquête de satisfaction auprès du personnel et ceci afin d'établir un état des lieux objectif du niveau de satisfaction.

Nous approuvons les résultats obtenus en 2024 et reconnaissons le travail accompli le vœu que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires pour organiser une enquête de satisfaction auprès du personnel et ceci afin d'établir un état des lieux objectifs du niveau de satisfaction.

Nous approuvons les résultats obtenus en 2024 et reconnaissons le travail accompli par la Municipalité. Nous tenons à remercier l'entier de notre exécutif, les différent(e)s chef(fe)s de service ainsi que l'ensemble du personnel communal pour leur disponibilité dans le cadre des visites et des entretiens indispensables du mandat de la COGES.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité de Payerne sur sa gestion durant l'année 2024, la commission de gestion vous propose, Madame la Deuxième Vice-Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers :

- D'accepter tel que présenté la gestion de l'exercice 2024 de la Commune de Payerne.
- D'en donner décharge à la Municipalité et aux service intéressés.
- D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Veuillez agréer, Madame la Deuxième Vice-Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

La Présidente souhaite la bienvenue à Monsieur le Conseiller Pascal Savary et lui donne sa zapette. Il s'excuse pour son arrivée tardive.

La Présidente remercie **le Conseiller Moser**. Des réponses ont été apportées par la Municipalité pour les vœux adressés par la COGES. Elle ouvre immédiatement la discussion sur cet objet et donne la parole à qui veut la prendre.

Le Conseiller Bucher : concernant le point 2.2 : le préavis 11/2019 mentionne que la Commune doit encore recevoir des subventions ECA, alors que ce préavis date de 2019 ! Est-ce qu'il y a encore des subventions à recevoir ? Quel est le montant approximatif de ces subventions ?

Le Municipal Henchoz : Dans ce domaine de l'eau, nous sommes plusieurs à s'en occuper. Pour l'instant, le montant est inconnu !

Le Conseiller Gauthier : Dans le rapport de gestion de la sous-commission 1, concernant l'assainissement, il est indiqué que la Commune a actuellement 50% de son réseau communal en séparatif et que nous devrions atteindre 75/80% avec le temps. En prévision de mes questions, il a consulté le chapitre 6 du rapport 2024 de la Municipalité pour obtenir des informations complémentaires, mais n'a rien trouvé ! il a également consulté le site « Geoweb » portail SIT de Payerne pour constater qu'il y a encore beaucoup d'eaux mélangées dans le réseau d'assainissement, notamment à l'Avenue Général Jomini.

Sa première question concerne l'Avenue Générale Jomini, dont les travaux sont terminés : Est-ce que les données de « Geoweb » sont-elles à jour ?

Le Municipal Henchoz : Il n'en sait rien du tout. Par contre au niveau du SIT, oui, il y a une personne qui va régulièrement à chaque fermeture de tranchée prendre les relevés, donc si vous allez sur le SIT, les données sont à jour.

Le Conseiller Gauthier : Alors, c'est bien sur le site « Geoweb SIT » ? La deuxième question est la suivante : Quelle est la planification dans le temps pour atteindre les 75-80% de taux de couverture du séparatif, ce qui est un enjeu primordial pour les finances communales lors de l'ouverture de la STEP régionale en 2028-2029 ?

Le Municipal Henchoz : Cela prendra plusieurs années, comme cela a été expliqué en commission, avec présentation notamment d'un power point, c'est des coûts énormes qui doivent être investis pour ce genre de travaux. La Municipalité fait au mieux et au plus-vite mais effectivement, il y en a pour un certain temps !

Le Conseiller Gauthier : Serait-il possible d'inclure dans le rapport de gestion de la Municipalité l'évolution du taux de couverture du séparatif, ainsi qu'une estimation du volume d'eaux mélangées et des eaux usées ?

Le Municipal Henchoz : Oui, on s'y engage !

Le Conseiller Bucher : Préavis 11/2019, il a remarqué, un oubli de demande des subventions pour le préavis 4/2020 ! Les subventions vont encore être demandées pour boucler ce préavis. Il trouve surprenant d'avoir des oublis comme ça et il suggère qu'il faudrait mettre en place un suivi des préavis pour pouvoir les boucler à temps et ainsi de ne pas, à chaque fois, oublier d'entreprendre les démarches nécessaires pour les demandes de subventions !

Le Municipal Henchoz comprend Monsieur le Conseiller Bucher pour son agacement, qui est tout à fait compréhensible. À votre place, j'aurais probablement réagi la même chose. Je ne cherche pas d'excuse mais le service, que je dirige a dû se séparer rapidement d'un collaborateur et nous sommes depuis une année en sous-effectif et seront au complet dès le 1er juillet 2025. Je précise que nous avons travaillé sur d'autres dossiers tout aussi exigeants et que nous ne pouvons pas être partout. Mais je m'engage que ses désagréments ne se reproduisent plus les prochaines fois.

Le Conseiller Bucher a une autre question concernant la zone sportive ; on nous dit qu'une prolongation des baux des parcelles a été faite en 2024 jusqu'en 2030. Il suppose donc que pour la zone sportive rien ne va se faire d'ici 2030 ?

Le Municipal Henchoz : Oui c'est bien chez moi, effectivement les baux agricoles sont de 6 ans et à l'intérieur de notre contrat, un article qui dit : « *qu'en cas d'avis une année à l'avance d'occupation »,* que le contrat peut être dénoncé. Il y a cette spécificité qu'on retrouve aussi sur certaines locations à l'Aéropôle.

Le Municipal Schmid : Sur la planification de la zone sportive, nous sommes en train d'avancer sur l'aménagement du territoire. On est aussi en train de regarder pour voter sur un montant délégué aux infrastructures sur la politique sportive et l'engagement est en cours. Ceci est bien noté dans le budget pour octobre 2025 afin de réussir à tenir ces délais. C'est en train de se concrétiser, nous sommes tout près du but. A partir de là, on va pouvoir accélérer et mettre du rythme sur ce projet-là. Une fois que cette personne sera là, on va lui dédier ce projet-là, d'après ce que le Municipal Henchoz vous a dit, ça nous donne une totale liberté dans le cas échéant pour la planification de réagir par rapport à ces baux sur l'exploitation agricole.

La parole n'étant plus demandée. La Présidente clôt la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote, **la Présidente** prie les scrutateurs d'afficher le résultat du vote

51 pour 0 contre 0 abstention

Le rapport 2024 de la commission de gestion est accepté à 51 voix. Elle remercie la commission de gestion pour son travail et prie le Conseiller Moser de rejoindre l'assemblée.

Point 4 : Préavis n°03/2025 : Remplacement d'un véhicule multifonctionnel pour les secteurs d'exploitation

La Présidente appelle **la Conseillère Anaïs Bidiville** pour la commission ad hoc.

La Conseillère Anaïs Bidiville lit la conclusion :

Ce rapport a pour but de présenter de manière complète les éléments nécessaires à la prise de décision concernant le remplacement du véhicule multifonctionnel actuellement en service. À la suite de nombreuses discussions, la commission constate un manque important de réponses précises aux questions posées, notamment en ce qui concerne le processus de choix du modèle proposé et les alternatives envisagées.

Le choix du Reform Muli T15V s'est fait sans qu'aucune étude comparative formelle ne soit menée. Aucune autre offre concurrente (telles que Suzuki ou Iveco) n'a été documentée, ce qui empêche toute véritable mise en concurrence. Pour un achat de cette envergure, représentant un investissement de CHF 250'000.–, la commission considère qu'il est indispensable de disposer à l'avenir :

- D'un cahier des charges structuré et clair définissant les besoins fonctionnels et techniques ;
- D'un inventaire précis des besoins réels des services concernés ;
- De plusieurs offres comparatives, permettant une évaluation transparente des solutions disponibles sur le marché.

Par ailleurs, la commission recommande vivement de renforcer les consignes d'utilisation auprès des utilisateurs du véhicule. Il s'agit d'un outil de travail spécialisé, coûteux, qui doit être utilisé avec soin. Une formation ciblée, ainsi qu'un rappel des responsabilités liées à son bon usage, pourraient être bénéfiques pour garantir la longévité de l'investissement.

Enfin, au vu des devis transmis pour la remise en état du Lindner 102 (environ CHF 11'000.–) et de son état global malgré ses 6'500 heures d'utilisation, la commission estime qu'il serait envisageable de le conserver temporairement. Cette solution permettrait à la commune de prendre le temps nécessaire pour revoir et renforcer son processus d'achat, tout en évitant de précipiter une décision engageant des fonds importants, sans recul suffisant sur le modèle proposé.

Au vu de ce qui précède, à large majorité, la commission vous propose de refuser les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis 03/2025 de la Municipalité de Payerne du 12 février 2025 ;

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

Art. 1 d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 250'000.— pour le renouvellement et l'acquisition d'un nouveau véhicule multifonctionnel ;

Art. 2 d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 250'000.— par les fonds disponibles en trésorerie ;

Art.3 d'autoriser la Municipalité à porter à zéro la valeur de l'investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9282.2000 « Investissements divers ».

Au nom de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

La Présidente remercie **la Conseillère Bidiville** pour la lecture de son rapport et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet et donne la parole à qui veut la prendre.

Le Conseiller Bucher : La commission propose de refuser ce préavis, celui-ci parle des investissements qui sont coûteux. Il pense sortir du contexte, mais ce véhicule est plus du domaine agricole, il y a quelques paysans ici dans la salle, qui implique que tout ce qui va dans le terrain entraine automatiquement des montants plus élevés. Il pense que la somme qui est demandée ici est justifiée et correspond aux besoins de la Commune.

Par rapport à l'objet, il sait que ce n'est pas toujours facile d'arriver avec des préavis comme ça, mais la question qu'on nous pose ; est-ce qu'on peut donner un outil de travail à la commune ? Où est-ce que on veut refuser l'outil de travail à la Commune ? On ne va pas commencer à regarder le choix technique, la marque, la couleur etc. Donc en ce qui me concerne, je vais soutenir les conclusions de la Municipalité !

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan : Pour aller dans le sens de son collègue Bucher, il rappelle ici quand même que le choix du véhicule n'est pas de la compétence du Conseil Communal. Notre compétence s'arrête à l'acceptation du crédit demandé. Le choix du véhicule en lui-même reste des compétences municipales, on peut certes être d'accord ou pas avec ce choix, ce qui est le cas de la commission ici et il répète que ce n'est pas la compétence du Conseil communal.

Il n'est pas d'accord avec la commission. La Commune a besoin d'un nouveau véhicule car l'actuel est en bout de course. La Municipalité a opté pour un véhicule adapté, plus moderne que l'ancien et cet investissement lui parait raisonnable et surtout nécessaire. Il demande à l'assemblée de ne pas suivre l'avis de la commission et d'accepter les conclusions municipales !

La Conseillère Morisset : J'ai une interprétation légèrement différente du rapport de la commission. Il m'a semblé que ce qui a dérangé la commission, ce n'est pas le véhicule en lui-même. Pour l'établissement du préavis, car ils se sont basés sur un seul devis. En fait, c'est sur ce point que je suis d'accord avec la commission. Il est, c'est clair, qu'on ne doit pas choisir le véhicule mais si on a des véhicules aux performances identiques et qu'ils peuvent être moins chers. Alors pourquoi, on prendrait toujours le budget le plus élevé ?

Le Municipal Henchoz remercie les Conseillers communaux qui défendent ce préavis. Je peux répondre à ce qui a été demandé par Madame la Conseillère communale ; oui la commission « véhicules » regarde et analyse ce qu'elle a besoin et a dans ce cas-là, opté pour le marché local.

Le Syndic remercie les personnes qui souhaitent soutenir ce préavis. Il est important d'offrir du matériel qui fonctionne pour le personnel de la Commune. Comme l'a dit mon collègue Jacques Henchoz, la Municipalité vise à soutenir le commerce local et à intégrer certaines remarques dans les préavis futurs.

Le Conseiller Vonnez souhaite prendre la parole concernant ce préavis. **La Conseillère Binggeli** le remplace momentanément au poste de scrutateur.

Le Conseiller Vonnez : Faisant partie de cette commission, je vois que vous n'avez pas compris notre raisonnement. La commission étant composée d'agriculteurs comme l'a mentionné auparavant le Conseiller Bucher. Lors d'un achat sur une exploitation et je pense que mes collègues agriculteurs ne vont pas me contre dire : on ne va pas choisir un véhicule par ce qu'il est beau et joli. C'est l'impression que nous avons ressentie lors des entretiens. Quand la commission demande à la Commune pour quelle raison ce type de véhicule a été choisi, nous n'obtenons pas de réponse précise mis à part que c'est le même véhicule qu'on avait avant.

Pour moi ce n'est pas une information qui me convient. Je pense bien que ce véhicule est un outil pour faire du travail très spécifique. À l'époque, il était utilisé pour les forêts. On n'a plus cette même charge de travail aujourd'hui. Nous aurions souhaité recevoir une étude plus approfondie sur cet achat et mieux comprendre la nécessité exacte de ce véhicule. Peut-être, qu'aujourd'hui on pourrait se demander le réel besoin d'un véhicule spécifique avec 4 roues directrices, une prise de force arrière, un équipement complexe en hydraulique et un avancement continu.

C'est quand même ce véhicule, que nous souhaitons acheter.

La commission a supposé que la Commune de Payerne voulait l'utiliser pour le déneigement, (c'est ce qui nous a été un peu vendu). Un véhicule d'une catégorie un peu moins cher, pourrait très bien faire l'affaire. En aucun cas, la commission chargée de ce préavis n'a voulu refuser un véhicule à la Commune de Payerne.

Ce n'est pas du tout ça, car la commission est bien consciente qu'il y a un besoin d'une étude plus approfondie pour acheter ce véhicule. La commission regrette la démarche qui a été faite pour acheter ce véhicule.

Le Municipal Henchoz a bien entendu les propos du Conseiller Vonnez. Oui, les travaux que le Conseiller a expliqués, pour le déneigement, le travail en forêt, la Commune collabore encore avec le groupement forestier, donc on va encore en forêt, on sort encore du matériel notamment pour aider les sociétés locales.

Un point non négligeable, les agrégats peuvent être utilisés par ce véhicule, c'est un point tout à fait important et qui a été très prenant dans le choix de la commission. Sans allez plus loin, mais tout de même dans le rapport de la commission, j'ai relevé 6 points ; favorable à cet achat, et ce n'est non plus pas à l'unanimité mais c'est à une forte majorité. Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, pour le bien de la Commune et de nos finances, acceptez ce véhicule !

Le Conseiller Gauthier a bien entendu les propos du Conseiller Vonnez, qui fait partie de la commission. Il est vrai qu'après quelques années au Conseil, il est assez rare de voir une commission proposer de refuser un préavis à une large majorité. Il est tout à fait juste que le Municipal Henchoz dise que ce n'est pas à l'unanimité, et le Conseil est plus habitué à des amendements proposés par la commission, qu'elle soit ad hoc ou des finances.

Suite au rapport et aux conclusions de la commission, ainsi qu'aux diverses interventions du Conseil, il soutient la commission et refuse le préavis. Il invite le Conseil à faire de même car il est important que ces véhicules répondent à un réel besoin effectif et ne soient pas inadaptés.

Le Conseiller Pedroli ne comprend plus rien du tout, parce que d'un côté, on nous dit qu'on a besoin de ce véhicule et d'un autre côté on n'en a pas besoin. Donc il s'adresse au Municipal Henchoz si on en a vraiment besoin ou pas. D'après le rapport de la commission, la Commune n'en a pas besoin. Après je rejoins certains opinons de mes collègues Conseillers plus âgés sur le faite qu'à mon avis ce n'est pas le rôle de la commission de choisir le modèle, on doit voter, le crédit et ensuite la Municipalité fera l'achat qui lui semble nécessaire. Concernant les préavis qui ont des travaux comme ça, y a un fond qui est alloué. Si c'est tout dépensé, finalement, on clôt les préavis. Après les différents débats, le Conseiller Pedroli ne sait toujours pas ce qu'il va voter pour l'investissement de ce véhicule.

Le Conseiller Vonnez : la commission n'a jamais dit que la Commune n'a pas besoin d'un véhicule, mais se pose la question : pourquoi acheter un véhicule à CHF 250'000.-- ?

D'après ce que nous avons regardé avec les membres de la commission ; un véhicule de CHF 100'000.- moins cher, pourrait très bien faire le travail.

Il faut bien comprendre, que pour ma part, je ne peux pas accepter la démarche de ce préavis. On a tendu la perche au Municipal Henchoz en lui posant pleins de questions et la commission aurait bien aimé avoir des réponses plus précises que nous n'avons malheureusement pas obtenues.

La commission est favorable et trouve important d'acheter un véhicule, afin que nos ouvriers aient de bonnes machines pour travailler.

Cependant CHF 250'000.- c'est quand même très cher. Actuellement, un bon tracteur coûte CHF 150'000.--.

Le Municipal Henchoz demande à la Présidente d'accepter l'intervention d'un autre Conseiller, afin de répondre globalement.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan a bien entendu les arguments du Conseiller Vonnez. A la lecture du préavis, il a quand même l'impression que ce n'est pas d'un tracteur dont nous avons besoin mais d'un véhicule multifonctionnel. On va remplacer un ancien véhicule par son nouveau modèle. Il revient sur le fait que la commission ne veut pas ce véhicule-là, qu'elle aurait simplement voulu en choisir un autre. Donc c'est là que le Conseiller Guisolan n'est pas d'accord.

Actuellement la Municipalité, nous demande un crédit de CHF 250'000.— pour acheter un véhicule, et semble-t-il correspond aux demandes et aux besoins de nos employés, donc il maintient sa position, et encourage vivement l'assemblée à accepter ce préavis !

Le Municipal Henchoz : Oui la Commune a besoin de ce véhicule multifonctionnel ! Le préavis, je peux en parler, c'est moi qui l'ai rédigé, comme le 17/2024 et là on demande un tracteur. Aujourd'hui, on vous demande un crédit pour l'achat d'un véhicule multifonctionnel ! Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit avant par rapport aux performances, et pourquoi la Commune en a besoin.

Par contre, permettez-moi d'être surpris, par les propos d'un membre de la Commission ; qui dit qu'il n'a pas reçu ces réponses. Effectivement, les réponses ont été demandées le 24 mars 2025 et vous les avez reçues, le 7 avril 2025 à 11h20. Mesdames et Messieurs de la Commission ce n'était pas la question, quelle était la couleur de la porte, mais c'était des questions techniques, et notamment, vous avez demandé toutes les factures depuis 2012 et ça ne se fait pas tout à fait en 3 minutes !

Et ensuite voilà tous les documents que vous avez reçus, avec toutes la liste de nos véhicules, les analyses, etc. Permettez-moi de vous dire que d'entendre que vous n'avez pas eu réponse à votre question et quelque peu surprenant !

Le Conseiller Vonnez reformule ce qui a été dit. Vous nous avez répondu mais par rapport à la question du choix du véhicule, la commission aurait aimé que vous

argumentiez mieux ce véhicule. Le Conseiller Vonnez s'excuse auprès du Municipal Henchoz et admet qu'il a eu quelques réponses à ses questions

Le Municipal Henchoz est quand même obligé de relever tout de même les 6 points ; tirer du rapport de la Commission.

1. La Municipalité propose l'acquisition d'un modèle environnemental et efficacité d'utilisation.
2. L'entretien sera garanti et fait directement par le vendeur assurant un service opérationnel et centralisé.
3. Le véhicule actuellement en service à Payerne a déjà atteint 6'500 heures de fonctionnement, dépassant ainsi la manière significative la moyenne observée, ces technologies, notamment boîte à vitesse, offre cependant une meilleure performance et une réduction significative de l'usage mécanique, c'est vrai le problème est survenu au niveau de la boite à vitesse, mais celle-ci ne se fabrique plus, raison pour laquelle version T15V et qui est technologiquement améliorée comme vous le relevez.
6. La décision n'a pas été prise à l'unanimité mais à large majorité qui signifie que les commissionnaires ont très bien compris l'utilisation de ce véhicule multifonction pour le bien-être de notre Commune et qu'il ne s'agit pas d'un tracteur.

Le Conseiller Pédroli : Cette fois, il est convaincu pour l'utilité du véhicule, il votera oui aux conclusions municipales !

La parole n'étant plus demandée. **La Présidente** clôt la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote, **la Présidente** prie les scrutateurs d'afficher le résultat du vote

28 pour 19 contres 4 abstentions

Le préavis 03/2025 est adopté à 28 voix.

La Présidente remercie la commission ad hoc pour son travail et prie la **Conseillère Bidiville** de rejoindre l'assemblée.

Point 5 : Préavis n° 05/2025 : Rénovation des terrains de tennis, du club house, création d'un tennis park et constitution d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle RF n° 1888

La Présidente appelle et passe la parole à **la Conseillère Sandra Savary** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc et à **la Conseillère Silva Reis** pour la CoFin.

La Conseillère Savary lit la conclusion : La commission est convaincue de l'importance de ces travaux, tant pour la rénovation des courts 1 à 4, de la buvette, des vestiaires et

des WC, que pour la création d'un tennis park. Au vu de ce qui précède, la commission, à la majorité de ses membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis no 05/2025 de la Municipalité du 16 avril 2025 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à conclure un acte notarié pour la constitution d'un droit de superficie sous forme de Droit Distinct et Permanent pour une durée de 30 ans, en faveur de la Commune de Payerne ;

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 2'325'000.— pour la rénovation des terrains de tennis, du club house et la création d'un tennis park ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 2'325'000.— :

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à porter au bilan le montant de Fr. 2'325'000.— diminué d'un prélèvement de Fr. 450'000.— sur le fonds de réserve n° 9282.2045 « Ville d'Actions », d'un prélèvement de Fr. 650'000.— sur le fonds de réserve n° 9282.2040 « Ville de demain » et d'amortir le solde Fr. 1'225'000.— sur une durée de 30 ans après déduction des subventions.

Veuillez agréer, Madame la 2ème Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Présidente remercie **la Conseillère Savary** pour la lecture de son rapport. Madame **la Conseillère Silva Reis**, vous avez la parole.

La Conseillère Silva Reis :

Le projet de rénovation et de modernisation des installations de tennis s'inscrit dans une démarche cohérente de développement des infrastructures sportives communales. Il répond à un double objectif : offrir à la population des équipements de qualité, durables et attractifs, tout en assurant une gestion plus efficiente des ressources publiques à moyen et long terme.

La création du Tennis Park permettra de dynamiser la pratique du sport de raquettes dans la région, notamment auprès des jeunes, et de renforcer les liens avec les établissements scolaires. Ce projet contribue également à la structuration de la future zone sportive, en lien avec les autres disciplines présentes sur le site.

Bien que l'investissement soit significatif, il est partiellement soutenu par une subvention cantonale et s'accompagne de perspectives d'économies sur les coûts d'exploitation.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité, de voter les résolutions suivantes :

20h03 : la Présidente souhaite la bienvenue au Conseiller Quillet, qui s'excuse du retard.

La présidente ouvre la discussion sur cet objet :

La Conseillère Moughnime : En tant que membre actif du Tennis Club de Payerne, je tiens à exprimer clairement mon total soutien au projet global de rénovation des infrastructures du club, présenté dans le préavis n° 05/2025. La vétusté des installations est une réalité que je connais très bien, et les besoins de rénovation sont incontestables. Il est essentiel de garantir la pérennité du club, d'améliorer le confort des membres et de diversifier l'offre avec le futur tennis park.
Cependant, après échanges au sein du groupe PVL, au nom duquel je m'exprime ici, nous nous voyons contraints d'émettre un préavis défavorable dans l'état actuel du dossier, en raison de plusieurs points importants qui nécessitent des clarifications et ajustements.

1. Coût élevé de la buvette
La rénovation de la buvette et des vestiaires représente près de CHF 770'000.–, soit environ 33 % du budget total du crédit. Même si des rénovations sont indéniablement nécessaires, ce montant paraît disproportionné, d'autant plus que le devis estimatif n'a pas été établi sur la base d'un appel d'offres, mais uniquement sur la base de prix unitaires transmis par des entreprises. À ce stade, selon les informations fournies par M. le Municipal Schmid, la marge d'incertitude de ce devis se situe entre 10 et 15 %.
À titre de comparaison, le prix moyen d'une maison pour une famille de 5 personnes, d'une surface de 150 à 160 m^2, est d'environ CHF 550'000.–. Dans le cadre du projet présenté, le club house (d'une surface de 120 m^2) est estimé à CHF 767'000.–, incluant CHF 100'000.– d'aménagements extérieurs. Il en résulte un écart d'environ CHF 117'000.–, qui soulève de sérieuses interrogations quant à la cohérence des estimations et à la maîtrise des coûts.
Par ailleurs, il est surprenant de constater que l'agrandissement prévu de la buvette ne représente que 15 m^2, pour un coût aussi élevé. Ce rapport surface/coût semble particulièrement excessif. À ce titre, une analyse économique comparative avec des

projets similaires serait souhaitable pour permettre une évaluation plus objective de la justesse du montant engagé.
Enfin, il est regrettable que les différentes variantes étudiées mais non retenues par le COPIL ne soient pas présentées dans le préavis. Cette absence nuit à la transparence du processus décisionnel et limite la capacité du Conseil à évaluer pleinement la pertinence du projet proposé.

2. Manque de synergies avec la piscine – Mutualisation des vestiaires
Les critères établis par la Municipalité valorisent la mutualisation des infrastructures sportives. Pourtant, aucune réflexion n'a été menée sur une possible mutualisation des vestiaires avec la piscine attenante. Une telle solution aurait pu générer d'importantes économies, tant en construction qu'en exploitation.
Ce manque de vision inter-sites est étonnant, surtout au vu des orientations stratégiques affichées par la Municipalité en matière de mutualisation des équipements publics.

3. Éclairage du tennis park
Les terrains du tennis park seront praticables sur trois saisons (voire toute l'année), mais aucun éclairage n'est prévu dans le budget initial. Bien qu'un prix ait été communiqué à la suite de la séance sur site, aucune intégration de ces montants n'a été faite dans le budget.

Il est impératif que cette dépense soit :

· intégrée dans le crédit demandé ;
· ou planifiée clairement dans une phase ultérieure identifiée.

Selon les informations transmises par la Commune, le coût estimé de l'éclairage serait d'environ Fr. 31'000 à 38'000 pour le Padle, et Fr. 80'000 pour la zone tennis park. Ces montants me semblent conséquents et mériteraient d'être explicitement mentionnés dans le budget, afin d'assurer une transparence totale sur les investissements envisagés.
À titre personnel, je considère que l'éclairage du Padle est indispensable pour permettre un usage en soirée et optimiser la rentabilité de l'infrastructure. Mais le montant annoncé soulève des questions : est-il réellement justifié ? D'autres projets similaires semblent afficher des coûts moindres.
Ce point mérite donc un réel débat au sein du Conseil communal, afin de déterminer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, tant du point de vue budgétaire que fonctionnel. Sans ces installations lumineuses, l'usage des terrains serait fortement limité en dehors des heures de jour, notamment en automne ou au printemps, ce qui affaiblirait l'objectif même d'un tennis park utilisable trois saisons, voire toute l'année.

4. Accès et gestion du tennis park : qui fait quoi ?
Le préavis évoque un accès par digicode, mais reste très flou sur plusieurs aspects essentiels :
· le système de réservation et de gestion des accès (plateforme, interface, sécurité) ;
· les coûts d'installation et de fonctionnement ;
· et surtout, la responsabilité de la gestion opérationnelle : relèvera-t-elle de la Commune ou du Club ?

· Si la responsabilité de la gestion des terrains est confiée au club, ne devrait-on pas l'intégrer explicitement dans la convention entre la Commune de Payerne et le Tennis Club ?
Sans réponse claire à ces questions, la pérennité du modèle d'exploitation est incertaine, et cela pose un réel problème de gouvernance et de frais supplémentaires à anticiper.

5. Absence de valorisation hivernale de la buvette
La buvette rénovée restera non chauffée, donc inutilisable une grande partie de l'année.
Au vu de l'investissement consenti, installer un chauffage permettrait de générer des bénéfices potentiels, en rendant le lieu utilisable hors saison pour d'autres événements associatifs ou communaux.

6. Énergie solaire ignorée : incohérence avec le label "Cité de l'énergie"
La commune de Payerne est certifiée "Cité de l'énergie", ce qui l'engage à être exemplaire dans la transition énergétique.
Il est regrettable qu'aucune étude de faisabilité pour une installation solaire n'ait été réalisée ou présentée. Deux pistes devraient être sérieusement envisagées :
· allouer un montant dédié à l'installation de panneaux solaires ;
· envisager un contracting énergétique, permettant une solution sans investissement direct de la Commune.
L'intégration du solaire devrait être une évidence dans tout projet communal moderne.

7. Amortissement prévu sur 30 ans : durée trop longue
La Municipalité propose un amortissement du projet sur 30 ans, alors que certains éléments du projet (revêtements des terrains, infrastructures techniques) n'auront pas une telle durée de vie.
Un amortissement sur 10 à 15 ans serait plus réaliste et plus responsable, en adéquation avec la durée de vie réelle des installations. L'étalement excessif du remboursement fausse la perception du coût réel et fragilise la transparence budgétaire.
Suite à quelques recherches, cela semble tout à fait envisageable : la FAQ du Canton de Vaud relative à la norme MCH2 indique clairement qu'une durée d'amortissement de 10 ans peut s'appliquer à la réfection des terrains de sport, considérée comme des « travaux de menue importance ».

Pour conclure
Le groupe PVL partage la vision d'ensemble du projet, qui constitue une étape importante pour l'avenir du Tennis Club et plus largement pour le développement des infrastructures sportives à Payerne.
Cependant, au regard des incertitudes relevées dans le dossier – en particulier sur les aspects budgétaires liés au Club House – nous estimons qu'il serait préférable de procéder par étapes, afin de garantir une gestion rigoureuse et transparente des fonds publics.
Dans cet esprit, nous proposons d'amender les articles 2,3 et 4 comme suit :
D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'558'000.– pour la rénovation des terrains de tennis et la création du Tennis Park, majoré d'un montant de CHF 38'000.– pour la réalisation de l'éclairage du Tennis Park tel que chiffré par la Municipalité.
Nous suggérons par ailleurs que la Municipalité revienne, dans un second temps, avec un préavis spécifique et détaillé concernant le Club House, incluant notamment des

estimations affinées, une analyse comparative des coûts et une présentation des variantes étudiées.
À cet égard, la Municipalité pourrait utilement s'appuyer sur la personne récemment engagée en tant que "chargé des infrastructures sportives", afin de porter un regard transversal sur les besoins et de veiller au respect des critères qu'elle a elle-même établis, notamment en matière de mutualisation et de valorisation des infrastructures sportives.

Le Conseiller Godel : Je me permets d'intervenir en qualité de membre ayant siégé dans la commission de ce préavis. Il s'agit-là d'un projet que je soutiendrai. Malheureusement, à la présentation du préavis et des explications techniques sur la nouvelle zone Tennis Park, nous avons découvert qu'il n'était pas prévu d'éclairage pour les courts de Padel Tennis, ni pour la zone de Pickleball, alors que les projecteurs des courts 1-2-3 et 4 seraient changés par des installations à LED.
Des tubes sont bien installés au bord de la nouvelle zone du tennis park, mais la pose de l'éclairage n'est pas encore prévue ! Je trouve regrettable de ne pas « aller au bout des choses » dans un projet d'une telle envergure et je demande à la Municipalité, comme mentionné dans le rapport, d'étudier rapidement et de chiffrer précisément l'installation de l'éclairage sur les terrains de padel tennis et d'étudier la possibilité d'utiliser les mâts d'éclairage du court 4 pour amener une source de lumière sur les terrains de Pickleball. Cette zone de tennis Park a pour but de dynamiser et moderniser l'ensemble du complexe et d'offrir une utilisation « 3 saisons ». Ceci me semble compliqué sans un éclairage adapté qui pourra offrir aux utilisateurs du tennis et potentiellement des écoles ou autres nouveaux membres, une utilisation restreinte en nombre d'heures au vu d'un manque d'éclairage. Après réflexion et dans le but de permettre à ce projet d'aller rapidement de l'avant, j'ai décidé avec d'autres commissionnaires, de ne pas présenter d'amendement pour cet éclairage, car je suis certain que nous allons trouver rapidement les solutions adéquates.
En espérant, ayant pu vous éclairer au sujet de certains points de ce projet, je vous invite à soutenir ce préavis de manière favorable en l'acceptant et vous remercie de votre attention.

Le Conseiller Pedroli : Il a plusieurs remarques, par rapport aux amendements, qui ont été proposés. Pour la petite anecdote avant de venir au Conseil. À l'époque, son papa était membre de la commission et membre du comité qui travaillait sur la buvette. Je vous laisse imaginer l'âge de la buvette, elle a besoin d'une rénovation complète, et ce n'est pas possible de la laisser comme ça !

Il précise qu'il y a un interclub, et des clubs qui viennent de l'extérieur jouer à Payerne, et la buvette actuelle donne une mauvaise image à notre ville. Il a également visité les vestiaires, il trouve choquant dans l'état qu'ils sont, à la limite de l'insalubrité ! Finalement, on nous dit que les joueurs doivent aller se changer à la piscine à côté ce qui est proposé, mais ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas dire aux joueurs des club, allez-vous changer là-bas à la piscine et ensuite vous revenez jouer ici, ça ce n'est juste pas possible ! S'il comprend bien tous les détails, il faut faire un crédit d'investissement et si on fait un crédit d'investissement, il ne connait pas exactement ce qu'il va être dépensé ensuite mais c'est 10%, donc vous dépensez pleins d'argent pour analyser les détails du projet et de venir ensuite avec un crédit supplémentaire qui est dépensé dans

les crédits d'investissement. En même temps, on nous reproche de dépenser trop en crédit d'investissement.

Ensuite, l'éclairage, il pense que c'est quelque chose qui sera particulièrement utile, comme vous l'avez relevé dans le rapport de la commission. Il soutient le Conseiller Godel, et demande à la Municipalité de revenir rapidement avec des possibilités pour l'éclairage. Il serait dommage d'avoir des courts, des terrains de paddle tout refaits et de ne pas avoir suffisamment d'éclairage. Il soulève également que Payerne a les moyens pour investir dans des courts de tennis de 2025, une nouvelle buvette et un éclairage adapté ! Il propose à l'assemblée de renoncer et rejeter l'ensemble des amendements qui ont été proposés. Ensuite, Il demande au Conseil de suivre l'intégralité des conclusions de la commission.

Le Conseiller Bucher ne veut pas que l'on fasse un saucissonnage d'un projet de rénovation, soit on fait une rénovation complète, soit on ne l'a fait pas. Si c'est pour faire du bric à brac et ensuite faire l'autre partie et ainsi de suite, il n'est pas d'accord avec cette manière de faire !
Pour l'argumentation des vestiaires ; on nous dit qu'on devrait faire une collaboration avec la piscine ! Est-ce qu'un membre des Conseillers et de la Municipalité a déjà été dans les vestiaires de la piscine ? Parce que l'erreur qu'on a fait lorsqu'on a rénové la piscine on n'a pas voulu rénovés les vestiaires, qui sont actuellement dans le même état que les vestiaires du tennis ! Il se verrait donc mal de demander au gens d'aller dans les vestiaires de la piscine, car ils sont encore plus déplorables que les actuels du tennis !
En ce qui concerne l'éclairage, il pense effectivement que cet éclairage doit être intégré dans le coût des travaux. Comme le crédit du préavis ne tient pas compte de l'obtention des subventions du fond du sport, l'enveloppe du crédit qu'on donne aura largement les moyens de payer cet éclairage !

La Conseillère Moughnime rappelle qu'elle connaît bien le fonctionnement du club de tennis, dont elle est membre. Elle souligne que le projet en question ne relève pas d'un découpage arbitraire, mais concerne un club comptant environ 200 membres. La buvette est utilisée principalement de mi-avril à octobre. Elle note que certaines autres sociétés exploitent leurs infrastructures sur une période plus étendue, ce qui invite à une réflexion approfondie sur la pertinence du projet.

Concernant la construction de la buvette, elle précise que celle-ci n'est pas en mauvais état. Elle propose néanmoins d'étudier le projet plus en détail, d'envisager des variantes, et de vérifier s'il est possible de réaliser des économies. Elle rappelle que le montant prévu de CHF 100'000.– représente une somme conséquente, qui mérite une analyse rigoureuse.

En ce qui concerne les terrains de tennis, elle indique que les travaux de rénovation prévus n'empêcheront ni la pratique du sport ni le suivi des différentes phases du chantier.

À propos des vestiaires de la piscine et du tennis, Mme Moughnime partage son expérience dans d'autres clubs, où il est courant que les joueurs emportent leurs affaires pour se doucher dans une autre structure après le match. Elle estime que cette situation n'est ni exceptionnelle ni problématique.

Elle suggère de ne pas engager immédiatement des travaux de rénovation des vestiaires, mais plutôt d'envisager une approche globale à moyen terme, regroupant les vestiaires de la piscine et ceux du tennis, lorsque le budget le permettra.

Le Conseiller Godel entend bien qu'il y a 200 membres au Tennis Club de Payerne, il n'y a pas que le Tennis Club là-derrière, on va refaire les installations et innover un terrain de paddle, aussi pour les jeunes de Payerne ainsi que pour les écoles.

Aujourd'hui, il y a déjà un partenariat avec le GYB. Le Conseiller Godel précise que la Commune doit donner ces installations aussi dans le cadre du tennis, des nouveautés pour les jeunes et pour la région, mais pas que pour le Tennis Club de Payerne !

Concernant la buvette, il s'est rendu pas mal de fois et vécu dans d'autres interclubs à l'extérieur et aussi à Payerne, et quand il pleut, vous n'arrivez pas mettre deux équipes dans une buvette pour manger, donc on se doit quand même d'avoir des installations qui sont de tailles réalistes !
On nous dit que les projets n'ont pas été présentés, mais il ne figure pas dans le préavis mais dans les réponses qui nous ont été données, on a eu clairement des variantes qui ont été étudiées avant, et si on réutilise aujourd'hui le préavis, la variante actuelle.

Pourquoi on ne construirait pas la buvette à la même place ? et là ça serait d'autres questions et soulèveraient d'autres problèmes qui ralentiraient encore plus le projet, donc au vu ce qui a été mentionné par mes collègues M. Bucher et M. Pedroli etc, le Conseiller Godel demande à l'assemblée de soutenir ce projet et de voter sans amendements les décisions du rapport de la commission ad hoc.

La Conseillère Rapin-Correvon a bien pris note des arguments de Mme la Conseillère Moughnime. Malheureusement, elle ne peut pas adhérer au saucissonnage des 3 phases qui ne ferait qu'augmenter le budget. Ensuite le chauffage de la buvette, si certaines personnes sont déjà montées dans ce quartier en hiver, il ressemble plus à un décor de film d'horreur qu'autre chose. Elle ne pense pas que cela soit une bonne idée de mettre du chauffage pour une utilisation annuelle dans cette buvette. C'est un vrai lieu de vie, la buvette a besoin d'une rénovation, il y a des fissures, des vitres doubles.
Les coûts peuvent faire peur mais pense que ça été étudié et elle trouve que s'est une bonne idée. En conclusion, elle ne votera pas pour les amendements mais pour le préavis tel que présenté.

Le Conseiller Schmid voit bien le mécontentement de la part de certains Conseillers et la prochaine fois, il intégrera les Conseillers directement dans le comité de pilotage qui a duré depuis 5 ans, comme ça vous pourrez surveiller toutes les étapes, toutes les séances, les arbitrages du dossier, etc. Le Municipal Schmid rappelle que la Commune travaille avec des mandataires, des professionnels, avec des architectes de l'EPFL qui sont du métier !

Si vous regardez en détail sur le préavis en ligne, 2 numéros de CFC sont mentionnés. On ne va pas faire des appels d'offre pour se faire plaisir ! Le Municipal Schmid sent que le seul problème que l'ensemble des Conseillers a c'est le prix et la buvette !
Si le prix était moins cher, vous ne diriez pas des choses comme il faudrait aller à la piscine se changer, où d'aller au restaurant de la piscine ou d'autres éléments, c'est sur

le prix global qui est calculé. Ce prix, il faut quand même le mettre en perspective, depuis 1973, cette buvette est là-bas en haut, parce que la volonté et d'agrandir les terrains qui étaient à l'époque au stade mais ceci ne s'est pas concrétisé.

Depuis 1973 depuis le premier investissement, le Municipal n'a malheureusement pas trouvé des archives et pense que le prix était sûrement moins élevé. Depuis les investissements qui ont déjà été fait, les travaux de rénovations n'ont jamais dépassé les millions là-bas en haut. Il précise que ça fait plus de 45 ans qu'il n'y a pas eu de travaux de rénovations, et maintenant, la Commun vous propose enfin un projet concret avec d'importantes rénovations !

La Commune de Payerne ne fait pas ce projet-là que pour le club de tennis, mais pour développer le sport en général au sein de notre Ville de Payerne ! Actuellement, la Commune déverrouille ce projet-là en négociation avec la Confédération, qui permettra de développer, les autres sports de manière sereine.
Le Municipal se réjouit du débat sur la future zone sportive du stade, ça sera ça le plus dure et ce projet coûtera bien plus cher, et ça sera le débat sur la buvette. Que ça soit pour les accompagnants des enfants qui viennent jouer, pour les gens de l'extérieur qui viennent voir les matchs, c'est un endroit de vie qui a été très bien justement dit. Il est primordial que le club continue à se développer. Il précise également que les clubs qui n'ont pas de buvettes et qui sont dans les salles se développent moins.

Actuellement, on n'est face à une réalité avec des infrastructures vétustes, et de maintenir cette buvette là-bas en haut. Ça serait une hérésie de ne pas le faire, et serait une hérésie d'enlever cette buvette et d'économiser CHF 100'000.--.

Et ceci serait une hérésie et dans 20 ans, on nous le reprocherait et le club serait en train de descendre et puis ceci engendrerait la perte des membres et probablement les gens dirait de remettre une buvette car il y a les terrains là-bas en haut.

Aujourd'hui, la Municipalité vous propose ce projet-là qui réfléchit depuis 4 ans qui a été accompagné par des professionnels de la construction et de l'ingénieur et du sport. Faites-nous svp confiance ! Si la Commune peut économiser de l'argent car les appels d'offres sont en-dessous des montants qui sont proposés dans ce préavis, on le fera ! Avant même que le projet soit développé, on faisait du sport !

La Commune est attentive aux données publiques et ne va pas griller l'argent. Par rapport à la lumière, effectivement si la disponibilité est là, oui on le fera ! La Municipalité a entendu le message des commissions et on évaluera le coût de la lumière de manière précise. Le Municipal Schmid demande à l'assemblée de faire confiance à la Municipalité. Enfaite en plus de ça, la Commune ne va pas s'amuser à aller chercher un autre bureau d'architecte et il est important de travailler avec un bureau d'architecte de la place, la Commune a l'habitude de travailler avec, en qui on peut avoir confiance et avec qui on n'a déjà fait de nombreux projets.
Donc pour le Municipal Schmid, le projet municipal voit justement plus loin, permet de pérenniser une activité sportive si ça avait été un autre club mais pas le tennis, la Municipalité aurait fait exactement la même chose là-bas en haut. Car la Municipalité peut verrouiller là-bas avec la Confédération pour développer et garder de l'espace sur d'autres zones sportives, donc faites confiance à la Municipalité, car ils ont travaillé

depuis 2021 et avant les réflexions étaient déjà en cours, bien avant pour pérenniser ce club de tennis là-bas en haut, le Municipal Schmid demande à l'ensemble des Conseillers communaux de refuser les amendements proposés par le PVL, et d'accepter ce préavis pour aller vers le long terme et pérenniser ces sports là-bas en haut avec cette première étape du tennis et avec le nouveau délégué qui arrive tout prochainement.

La parole n'étant plus demandée. **La Présidente** clôt la discussion et nous passons au vote.

Amendements par la Conseillère Moughnime

Dans un premier temps, nous allons voter sur les amendements proposés par la Conseillère Moughnime à savoir l'amendement des articles 2, 3 et 4. Pour rappel, les articles 2, 3 et 4 visent à octroyer un crédit de Fr. 2'325'000.— pour la rénovation des terrains de tennis, du bloc house et la création d'un tennis park. La Conseillère propose de les amender afin que la Municipalité prévoie un montant de 1'558'000.- pour la rénovation du terrain de tennis et la création du tennis park majoré d'un montant de 38'000.- pour l'éclairage tel que chiffré par la Municipalité pour le terrain de paddle. Je vous rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours entière la liberté de voter sur le fond.

La parole n'étant plus demandée. **La Présidente** clôt la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote, **la Présidente** prie les scrutateurs d'afficher le résultat du vote des amendements

8 pour 42 contres 2 abstention

Votation sur le fond :

43 Oui 6 non 3 Abstentions

La Présidente remercie la commission ad hoc et la CoFin pour leur travail et prie **la Conseillère Savary** et **la Conseillère Reis** de rejoindre l'assemblée.

Le préavis 05/2025 est accepté à 52 voix.

La Présidente remercie la commission des finances et prie **la Conseillère Silva Reis et la Conseillère Savary** de rejoindre l'assemblée.

Point 6 : Préavis n° 06/2025 : Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue Derrière-la-Tour (DP 1029) et à la rue de la Tour (DP 1032)

La Présidente appelle **le Conseiller Rapin** pour la commission ad hoc.

Monsieur **le Conseiller Rapin**, lit les conclusions :

Le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue Derrière-la-Tour et à la rue de la Tour s'avère inévitable en raison de son état actuel. Cette conduite, arrivée en fin de vie, a subi des dégradations multiples au fil des dernières années, notamment avec des casses répétées. Ces travaux de remplacement s'inscrivent dans une démarche globale d'entretien, de sécurisation et d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie de la commune.

En conclusion, les membres de la commission présents approuvent ce préavis à l'unanimité et vous proposent de l'accepter ainsi que de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n° 06/2025 de la Municipalité du 16 avril 2025

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à remplacer les conduites d'eau potable et de défense incendie à la rue Derrière-la-Tour et à la rue de la Tour pour un montant de Fr. 240'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 220'000.— TTC (Fr. 240'000.— - Fr. 20'000.—) par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 240'000.— (TTC), relatif à la conduite d'eau potable et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Veuillez agréer, Madame la 2e Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

La Présidente remercie **le Conseiller Rapin** pour la lecture de son rapport en donnant la parole à qui veux la pendre.

La parole n'étant pas demandée. **La Présidente** clôt la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote, elle prie les scrutateurs d'afficher le résultat du vote :

Le préavis 06/2025 est accepté à 52 voix.

Point 7 : Préavis n° 08/2025 : Demande de crédit complémentaire au budget 2025 et validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La Présidente appelle **le Conseiller Pingoud** pour la CoFin.

Monsieur **le Conseiller Pingoud**, vous avez la parole !

Conclusion de la commission :

L'utilisation des fonds publics et le contrôle qui en découle relèvent de la compétence du Conseil communal.

À la suite des réponses données par la Municipalité (aux questions initialement posées), la CoFin considère que les crédits complémentaires sollicités sont tout à fait justifiés et n'a aucune opposition à formuler les concernant.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à l'unanimité, de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n° 08/2025 de la Municipalité du 7 mai 2025 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

Article 1 : d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires destinés à couvrir les charges imprévues sur le budget 2025, représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 146'050.— ;

Article 2 : d'approuver les dépenses imprévisibles et exceptionnelles représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 38'500.— ;

Article 3 : la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2025 **817'617. —**

	Modification Des charges	Modifications des revenus	
1. Administration générale	43'300. .—	11'250.—	
3. Domaines et bâtiments	97'500. .—	0.—	
4. Travaux	20'000. .—	0.—	
6. Police	35'000. .—	0.—	
Charges supplémentaires	195'800. —		**195'800. —**
Revenus supplémentaires		11'250. —	**-11'250. —**
Excédent de charges après 1ère série de compléments			**1'002'167. —**

Veuillez croire, Madame la 2ème Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La Présidente remercie **le Conseiller Pingoud** pour la lecture de son rapport et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet et donne la parole à qui veut la prendre.

La parole n'étant pas demandée. **La Présidente** clôt la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote, elle prie les scrutateurs d'afficher le résultat du vote :

Le préavis 08/2025 est adopté à 52 Voix.

La Présidente remercie la commission des finances pour son travail et prie **le Conseiller Pingoud** de rejoindre l'assemblée.

Point 8 : Préavis n° 09/2025 : Comptes annuels pour l'exercice 2024

La Présidente appelle **Madame la Conseillère Macchia** pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances au sujet des comptes 2024.

Pour le traitement des comptes, nous allons procéder en trois phases. Toute d'abord, nous allons procéder à la lecture des conclusions de la Commission des finances. Ensuite, nous passerons en revue les comptes. Enfin, j'ouvrirai une discussion générale sur les comptes.

Nous débutons maintenant avec la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances. **Madame la Conseillère Macchia**, vous avez la parole.

Conclusion : La Commune de Payerne affiche pour 2024 un résultat positif net de Fr. 1'039'276.13, témoignant d'une gestion relativement saine. La Commune a réussi à

dépasser ses prévisions de revenus, enregistrant une augmentation de 3,4% par rapport aux attentes budgétaires. Certains secteurs, notamment l'Administration Générale, ont respecté leurs budgets, entraînant ainsi des économies. Toutefois, bien que les revenus aient dépassé les prévisions, des écarts persistent dépassant les 20% pour plusieurs catégories d'impôt. Ces disparités soulignent la nécessité de réévaluer les méthodes prévisionnelles afin d'améliorer la rigueur et la fiabilité des budgets futurs.

En ce qui concerne la réalisation des investissements, la Commune a enregistré un taux de 43,7%, supérieur à celui de l'année précèdent qui était de 33.6%. Bien que ces résultats soient encourageants, il semblerait que la possibilité de réaliser les projets de législature a été surévaluée. Néanmoins, cette situation permet à la Commune de maintenir une marge d'autofinancement à 85,3%, qui, bien qu'en fort recul par rapport à 2023, permettrait d'éviter un recours excessif à l'endettement pour financier ses investissements.

Le report de l'adoption de la norme comptable harmonisée MCH2 constitue un frein à la modernisation de notre système de gestion financière et à sa transparence. Il est essentiel que la Municipalité s'engage à établir un calendrier clair pour cette transition, afin de respecter les exigences contemporaines (SCI) et d'améliorer la comparabilité avec des autres collectivités.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, [à l'unanimité, à la majorité], de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n° 09/2025 de la Municipalité du 14 mai 2025 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide

Article 1 : d'approuver les comptes 2024 et d'en donner décharge aux organes responsables

Avant d'ouvrir la discussion générale au sujet des comptes 2024, **la Présidente** vous propose de passer en revue les comptes. Pour ce faire, **la Présidente** citera les chapitres à deux chiffres. Les Conseillères et Conseillers qui souhaitent s'exprimer sont invités à se manifester au moment où je cite le point qui les interpelle.
Nous commençons maintenant à la page 7 de la brochure des comptes.

33 « Vignes » :
Le Conseiller Bucher : Comme chaque année, il remarque que les compte sont déficitaires, et espère que ce compte « 33 Vignes » arrive à un équilibre, mais

malheureusement ce n'est toujours pas le cas ! Il s'adresse donc au nouveau responsable du dossier, afin d'avoir son avis sur la question.

Le Municipal Henchoz : Oui, amateur de blanc depuis quelques temps, et responsable des vignes depuis très peu de temps ! Il explique pourquoi, le compte n'est pas encore tout à fait à l'équilibre. Si vous prenez la page 14 de votre fascicule des comptes, tout en bas, il est indiqué un montant de CHF 125'000.—, ceci correspond à ce que les CFF ont payé à la Commune pour la construction du tunnel, c'est pourquoi la parcelle concernée n'a pas pu être replantée à la date prévue. Nous n'avons pas cette entrée cette année, et nous avons dû compenser avec un achat de raisin « pinot noir », si vous additionnez la charge et cette problématique des CFF, vous êtes pratiquement au CHF 180'000.— qui manque pour couvrir ce compte. Le Municipal Henchoz informe que le début de l'année 2025 au niveau des ventes et le meilleur jamais réalisé jusqu'à présent !

35 « Bâtiment » - la provision 9.281.3590

Le Conseiller Gauthier explique que cette provision a été réactivée en 2022 avec un premier versement de CHF 40'000.—, puis un second versement de CHF 40'000.— a été effectué en 2023, et enfin un troisième versement de CHF 37'835.— a été effectué en 2024.

Concernant le versement de CHF 37'835.—, le commentaire du compte 1560 « Service de la cohésion sociale » correspondant à un loyer de 2024, reporté sur l'exercice futur selon le projet de contrat de bail, me convient.

Qu'en est-il des versements à provision de 2022 et 2023 ? Comment et quand la Municipalité a-t-elle l'intention de les utiliser ?

Le Municipal Schmid : Dans le cadre de l'utilisation des locaux à la route de Grandcour par l'animation socioculturelle, et la Commune était encore dans l'attente de la signature du bail « Ferme », avec le propriétaire. Maintenant, ceci a été réglé. Les montants ont été provisionné et c'était le loyer pour ce bâtiment-là.

45 Ordures ménagère et déchets

Le Conseiller Bucher : S'interroge concernant la vente des produits de récupération, selon le budget, ils se montent à CHF 80'000.-. Selon les comptes, les coûts de récolte des déchets qu'on peut vendre ont augmenté et la vente de ces déchets a fortement diminué. Il constate que les différences sont énormes et estime qu'une réflexion globale sur la gestion et les réserves de taxes sur les déchets devrait être faite. Dans le rapport de la commission, on nous dit que la réserve sur les ordures n'existe plus, donc il n'y a plus de réserve ! La Commune a augmenté la taxe l'année passée et va réaugmenter à CHF 110.- pour l'année à venir. Comment la Commune va gérer la couverture du chapitre par les taxes et comment elle pense pouvoir gérer la gestion des déchets ?

Le Conseiller Bucher est conscient que s'est une grosse problématique pour Payerne et que pour le coût du « litering » il n'y a malheureusement toujours pas de solution. Lorsqu'on se promène en ville, tout le monde peut le constater, surtout le dimanche soir,

que la moitié des containers de la ville sont remplis avec des sacs d'ordures qui ne sont pas forcément jaunes, et que certains sacs sont aussi déposés n'importe où, ce qui coûte cher à la collectivité ! Il tire la sonnette d'alarme auprès de la Municipalité et demande que l'on trouve des solutions pour résoudre ces problèmes. La Commune péjore toujours le bon citoyen et trouve dommage que le citoyen qui ne respecte pas ne soit pas péjoré et sanctionné.

Le Syndic remercie le Conseiller Bucher pour ses trois questions. Au niveau des revenus, tout dépend du marché, au départ, on met un chiffre et après c'est toujours difficile d'estimer les revenus exacts. Par exemple, en ce moment, le papier ne vaut plus grand chose, d'où la justification de ces variations.

Ensuite la 2ème question concerne les finances : qui comprennent le taux de couverture du compte 45. Afin que ça soit claire pour tout le monde, c'est un compte autofinancé. Ce compte est couvert par les charges avec les taxes correspondantes, ce n'est pas financé par les impôts.
Notre comptabilité, elle ne différencie pas les déchets urbains et les déchets non-urbains. Les deux types de déchets sont les suivants : les déchets urbains sont ceux que les habitants produisent dans leur ménage dont les sacs jaunes font partis et les déchets non urbains sont des déchets, dont le détenteur est inconnu et parfois insolvable et ça peut être aussi les différents dépôts illégaux en forêt, qu'on trouve au bord des routes, et là nous sommes dans le « litering », ou ça peut être aussi les différents déchets d'une entreprise et tout ce que contient également les poubelles publiques. La Commune a le devoir de mettre des poubelles publiques, c'est normal que la Commune en mette !

Le Syndic précise que la comptabilité ne différencie pas ces deux types de déchets. Le taux de couverture s'applique qu'à un seul type de déchet, soit aux déchets urbains. Lorsque nous appliquerons MCH « , il y aura deux comptes 7300 et 7301permettant de distinguer les types de déchets et donc le taux de couverture applicable

La taxe forfaitaire est de CHF 100.— par an par habitant. Cette taxe forfaitaire devrait pouvoir couvrir les déchets urbains. Comme cette distinction-là ne se fait pas dans notre comptabilité, le tribunal fédéral depuis 2011 estime que le taux de couverture ne doit pas être inférieur à un taux de 70%. Or, actuellement, on a un taux de 93%. Le Syndic informe que la Commune est dans le tir, que si on se projette dans le futur et lorsque nous appliquerons MCH2, il faudra vérifier si nous sommes dans le tir ou pas avec les déchets urbains. D'après la fiduciaire, ce n'est pas impossible que la Commune soit en sur-couverture. C'est pour cette raison, que nous n'avons pas voulu toucher ces comptes juste avant le passage à MCH2.

Concernant la 3ème question au sujet de la lutte contre les déchets sauvages et l'incivilité : c'est un débat dans cette ville depuis 10 ans. La Municipalité ne peut pas rééduquer les gens, c'est de l'incivilité. La Municipalité se demande si l'on ne sous-estime pas la problématique de la précarité à Payerne en lien avec les problèmes de déchets, notamment lorsque les habitants ne paient pas leurs sacs jaunes. Il y a un axe de prévention, d'éducation et après la question de la répression, on en a déjà parlé. Lors du dernier Conseil, ce sujet avait été soulevé par la Conseillère Ozeley. C'est un sujet compliqué car la Municipalité doit respecter des bases légales. Le Syndic a assisté à une présentation sur les vidéos de surveillance, on ne peut pas filmer ce qu'on veut. Au niveau

de la ville de Payerne, nous ne sommes pas armés sur le plan juridique pour avoir des agents qui pourraient mener eux-mêmes des enquêtes. Ceci pourrait être un début de solution, c'est-à-dire, une personne qui est assermentée et qui a des pouvoirs de police judiciaire afin qu'il puisse prendre des gens sur le fait accompli, et d'amender les citoyens qui posent un sac jaune ou un sac noir dans la nature, et de réagir tout de suite, face à cette incivilité, soit de suivre la personne jusqu'à la maison, et afin de faire un contrôle d'identité et dénoncer !
Actuellement notre sécurité publique ne peut pas le faire, car elle n'a pas les bases légales pour agir dans ce sens. Pour avoir des agents qui ont des bases légales, ça existe et ceci peut être mis en place avec le Canton. Il y a certaines Communes qui le font déjà, ça s'appelle des îlotiers. Mais vous n'êtes pas sans savoir que ce système à un certain coût. Le Syndic informe le Conseil qu'il est ouvert à mettre ce système en place, mais ce système va coûter cher ! Il reste à la disposition du Conseil s'il souhaite une fois revenir sur ce sujet. A son avis, l'enjeu est le rapport coût bénéfice.

La Présidente ouvre maintenant la discussion générale sur les comptes et donne la parole à qui veut la prendre.

La parole n'étant pas demandée. Elle clôt la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote, je prie les scrutateurs d'afficher le résultat du vote

Le préavis 09/2025 soit les comptes 2024 sont acceptés à 52 voix.

La Présidente remercie la commission des finances et notamment sa présidente pour leur travail. Elle prie **la Conseillère Macchia** de rejoindre l'assemblée.

Point 9 : Préavis n° 10/2025 : Constitution d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) gratuit en faveur de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs (ASIPE) sur la parcelle RF n° 824 de l'Avenue de la Promenade

La Présidente appelle **le Conseiller Quentin Guisolan** pour la commission ad hoc.

Monsieur le Conseiller Quentin Guisolan, vous avez la parole !

Même si la procédure n'a pas été respectée dans l'ordre idéal, la commission estime que ce préavis doit être accepté, afin de répondre à l'obligation statutaire de la commune et de permettre à l'ASIPE de faire face à la croissance continue de la population scolaire.

La commission chargée de l'étude du préavis 10/2025 vous propose donc, à la majorité, de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

vu le préavis n° 10/2025 de la Municipalité du 14 mai 2025 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à constituer en faveur de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE) un droit de superficie distinct et permanent (DDP) gratuit, d'une durée de 80 ans, sur une surface de 453 m2 sur la parcelle RF n° 824 à l'Avenue de la Promenade

Veuillez croire, Madame la 2ème Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La Présidente remercie **le Conseiller Quentin Guisolan** pour la lecture de son rapport et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet et donne la parole à qui veut la prendre.

Le Conseiller Bucher est devant un fait accompli car la procédure n'a pas été respectée. On nous dit qu'on n'a pas le choix, alors il se pose la question suivante : Que se passe-t-il si le Conseil communal refuse ce préavis ?

Le Municipal Schmid précise à M. Bucher que le Conseil communal a accepté à l'unanimité le 15 juin 2023 les statuts de l'ASIPE. Donc l'assemblée a déjà donné son avis sur ces questions de mettre gratuitement à disposition ces bâtiments, si l'ASIPE le demande. En validant, les statuts de l'ASIPE, al. 4 de l'art. 26.

A la demande de l'ASIPE, les communes associées ont l'obligation de mettre à sa disposition, soit sous la forme d'un droit de superficie, soit par une aliénation, les terrains nécessaires à la construction de bâtiments.

Si le Conseil communal devait refuser ce préavis, l'ASIPE devrait dénoncer la Commune, pour non-respect, des statuts validés par la Commune de Payerne. Le Municipal Schmid n'est pas juriste comme tout le monde le sait. Si vous avez vraiment envie de refuser ce préavis, vous en avez le droit. Il pense que le bâtiment pourra vivre sa vie sur un terrain qui ne sera pas sur un DDP.

La Conseillère Rapin Correvon a bien entendu les propos de M. le Municipal Schmid. Puisque c'est une simple formalité, pourquoi n'avez-vous pas simplement réglé cette simple formalité entre le 31 janvier dépôt de la mise à l'enquête et le 14 mai, sortie du préavis que nous avons reçu ? Que s'est-il passé ?

Le Municipal Schmid : Simplement parce que la Municipalité a priorisé les travaux, et de les faire dans les temps. Malheureusement à défaut sur le préavis du DDP, qui arrive maintenant. Il comprend tout à fait votre mécontentement. Du moment que les statuts de l'ASIPE ont été accepté, ça fait partie du jeu. D'un côté, la Commune essaie de subvenir aux besoins de l'ASIPE aux mieux. Si y a d'autres priorités, la Commune essaie de prioriser aux mieux les besoins de la Commune. Le but était d'assurer la construction.

La Conseillère Rapin-Correvon a de la peine à comprendre le processus qu'utilise M. le Municipal Schmid. Soit de construire le bâtiment avant de faire les choses formelles qui soient réglées.

Le Conseiller Bucher comprend les propos du Municipal Schmid. Il n'est pas contre que le fait que la Commune doit mettre à disposition des terrains, mais il y a quand même un DDP à faire. C'est des choses légales que la Commune doit faire avant et il n'accepte pas l'argumentation du Municipal Schmid, par rapport à la procédure. Sur ce préavis, on met la charrue avant les bœufs !

Le Municipal Schmid : La Municipalité a laissé le choix au Conseil communal de refuser les statuts de l'ASIPE. Dès que le Conseil a accepté les statuts de l'ASIPE avec cette article 26 al. 4. Donc, vous avez accepté cette obligation de mettre à disposition sur demande de l'ASIPE ! C'est la réalité d'aujourd'hui. Le Conseil l'a accepté !

Le Conseiller Bucher ne remet pas en question, le fait que la Commune doit mettre à disposition un terrain à l'ASIPE, mais la procédure de cette mise à disposition. Le DDP doit être fait avant le début des travaux ! C'est des choses légales que la Commune doit respecter !

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan se rappelle bien que l'on parlait déjà de la construction de ce bâtiment modulaire sur cette parcelle à l'automne passé. Il a donc un peu de peine à comprendre. Pourquoi ce préavis ne nous est soumis que maintenant, alors que les travaux ont commencé depuis plusieurs semaines ?

Il rappelle aussi qu'il a déjà fait plusieurs interventions à ce sujet, ça fait 20 ans que l'ASIPE court derrière les collèges et qu'il faudrait songer à mieux anticiper les choses. Il rappelle également un paragraphe de la page 28 du rapport de la commission de gestion que vous venez d'accepter qui a la teneur suivante : « Par ailleurs, il est regrettable que l'ASIPE accuse un retard conséquent de 20 ans dans la planification de ses infrastructures scolaires. L'attention semble actuellement portée sur la gestion des besoins à court terme, sans projection stratégique à long terme. La sous-commission encourage les délégués payernois siégeant au sein du Conseil Intercommunal de l'ASIPE à faire preuve d'une vigilance accrue et, dans la mesure du possible, d'un engagement proactif sur ces enjeux. »

Il ne va pas refuser ce préavis, c'est juste la façon de faire qui le dérange énormément. Il rappelle aussi que c'est le rôle de la Municipalité de faire attention à ce que ce genre de façon de faire ne se reproduise plus à l'avenir.

Le Municipal Schmid : il ne laissera pas dire que l'ASIPE n'a pas de projection stratégique et n'est pas d'accord avec vous. Depuis le début de cette législature, nous avons un programme de législature, s'est la première fois que nous l'avons fait. Et nous avons un plan de développement à 10 ans, nous avons voulu le mettre en œuvre avec un crédit d'étude pour une extension et qui a été refusée par les délégués de l'ASIPE.
Le poids de la responsabilité est sur le législatif à ce niveau-là M. Guisolan, et des délégués qui sont dans cette salle. Il a été mis en consultation 110 millions de plafond

d'endettement. Donc l'ASIPE est dans ses droits d'accélérer. Le Municipal est conscient qu'il aurait dû faire ce DDP dans l'autre sens, mais la Municipalité essaie de faire du mieux qu'elle peut ! Sur l'ASIPE, il ne laissera pas dire qu'on n'a pas envie d'aller de l'avant. Le Conseil a été mis au courant et informé du plan de développement et vous savez que l'ASIPE a toujours eu la volonté d'avancer. Mais avec des réalités législatives, des fois, ces gros montants, pour les constructions scolaires font des fois assez peur.

La parole n'étant plus demandée. Je clos la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote, je prie les scrutateurs d'afficher le résultat du vote

42 pour 6 contre 4 abstentions

Le préavis 10/2025 est accepté à 42 voix

La Présidente remercie la commission ad hoc pour son travail. Elle prie **le Conseiller Guisolan** de rejoindre l'assemblée.

Point 10 : Élection du bureau du Conseil communal pour la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026

Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil communal, le Conseil nomme chaque année, pour la période allant du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante :

a. Un président ;
b. Un premier et un deuxième vice-président ;
c. Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants :

En début de législature, les présidentes et présidents de groupe attribuent les différentes fonctions sur la base d'un tournus. Le groupe UDC n'ayant pas présenté de présidente ou de président et selon la rencontre des présidentes et président fixée au 26 mai 2025, nous allons modifier le tournus en passant au groupe suivant dans le tournus.

Pour la complète information du Conseil, le tournus prévoit la répartition suivante pour les 12 prochains mois :

a. Présidence du Conseil – PSIP
b. 1er Vice-président – PLR
c. 2e Vice-président – PVL
d. Scrutateurs – PVL et PLR
e. Scrutateurs suppléants – UDC et PLR

Par ailleurs et conformément à l'art. 13 al. 2 du Règlement du Conseil communal, lorsque le nombre de candidats et égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement ; mention doit en être faite au procès-verbal.

La Présidente ouvre la discussion sur cette modification du tournus. La parole n'étant pas demandée, nous passons maintenant à l'élection de la Présidente du conseil.

A. Président

La Présidente passe la parole à **Madame la Conseillère Macchia** pour le groupe PSIP.

Le groupe PSIP a le plaisir de présenter **Madame Catarina Pina,** Conseillère depuis 2019. Elle fait partie de la commission des naturalisations et est déléguée du Conseil communal à l'ARAJ. Elle est toujours enseignante 1-2P à Grandcour au sein de l'établissement Corcelles-Payerne. Elle se réjouit de pouvoir réitérer cette expérience de la présidence du Conseil.
Elle remercie **la Conseillère Macchia**. La parole est à qui veut la prendre.

La parole n'étant pas/plus demandée et qu'il n'y a qu'une seule candidature. la candidature présentée par le groupe PSIP est acceptée tacitement.

La Présidente est honorée et remercie le Conseil pour sa confiance renouvelée.

B. 1er Vice-président

Elle passe la parole à **Monsieur le Conseiller Godel** pour le groupe PLR:

Le groupe PLR a le plaisir de présenter **Mme Sabine Rapin-Correvon** au poste de 1ère vice-présidente. Vous avez la chance de côtoyer depuis le début de la législature **Sabine Rapin-Correvon** sur les bancs du Conseil communal et auprès des diverses commissions et qui est une figure de la Ville de Payerne.

La Présidente remercie **le Conseiller Godel.** La parole est à qui veut la prendre.

La parole n'étant pas demandée et qu'il n'y a qu'une seule candidature, la candidature présentée par le groupe PLR est acceptée tacitement.

Pour la bonne forme, **Madame la Conseillère Rapin-Correvon**, acceptez-vous votre élection ?

La Présidente la remercie et la félicite !

C. 2e Vice-président

Elle passe la parole à **la Conseillère Losey** pour le groupe PVL.

Le groupe PVL propose **le Conseiller Gelmi** au poste de 2ème vice-président. Nicolas Gelmi est conseiller, spécialisé en développement organisationnel, engagé depuis plus de 2 ans et actuellement, il est responsable du groupe PVL.

La Présidente remercie **la Conseillère Losey**. La parole est à qui veut la prendre.

La parole n'étant pas demandée et qu'il n'y a qu'une seule candidature, la candidature présentée par le groupe PVL est acceptée tacitement.

Pour la bonne forme, **Monsieur le Conseiller Gelmi**, acceptez-vous votre élection ?

La Présidente le remercie et le félicite !

D. Scrutateurs

La Présidente passe la parole **au Conseiller Gelmi** pour le groupe PVL.

Le groupe PVL propose **la Conseillère Chams Moughnime**

La Présidente remercie le **Conseiller Gelmi**. Elle passe maintenant la parole à **la Conseillère Rapin-Correvon** pour le groupe PLR.

Le groupe PLR propose **le Conseiller Marcel Savary** comme scrutateur

La Présidente remercie **la Conseillère Rapin-Correvon**. La parole est à qui veut la prendre.

La parole n'étant pas demandée et qu'il y a autant de candidature que de siège à repourvoir, les candidats sont élus tacitement.

Pour la bonne forme, **Madame la Conseillère Moughnime**, acceptez-vous votre élection ?

La Présidente la remercie et la félicite !

Pour la bonne forme, **Monsieur le Conseiller Marcel Savary** acceptez-vous votre élection ?

La Présidente le remercie et le félicite !

E. Scrutateurs suppléants

Je passe la parole à **la Conseillère Savary** pour le groupe UDC.

Le groupe UDC propose **la Conseillère Binggeli**

Je remercie **la Conseillère Savary**. Je passe maintenant la parole à **la Conseillère Correvon-Rapin** pour le groupe PLR.

Le groupe PLR propose **le Conseiller Sylvain Quillet**

La Présidente remercie **la Conseillère Correvon-Rapin**.

La parole est à qui veut la prendre.

La parole n'étant pas demandée et qu'il y a autant de candidature que de siège à repourvoir, les candidats sont élus tacitement.

Pour la bonne forme, **Madame la Conseillère Binggeli,** acceptez-vous votre réélection ?

La Présidente la remercie et la félicite !

Pour la bonne forme, **Monsieur le Conseiller Quillet**, acceptez-vous votre élection ?

La Présidente le remercie et le félicite !

11. Divers

Nous sommes dans les divers. **La Présidente** donne la parole à qui veut la prendre.

Le Conseiller Moser interpelle la Municipalité afin de demander un état des lieux. En novembre 2023, vous nous aviez annoncé, la gestion des jardins communaux par la gérance Faraon. A partir du 1er janvier 2024, nous sommes à une année civile écoulée. Il aimerait savoir comme ça se passe et demande un retour de la Municipalité concernant la sous-location ainsi que le respect de la liste d'attente.

Le Municipal Henchoz : Dans le rapport de gestion, il y a un paragraphe sur les jardins familiaux, c'est très intéressant ce que vous me dites, je n'en parlerais pas maintenant car j'ai rendez-vous avec la gérance Faraone le 1er juillet prochain à 10h30, pour régler certains points, notamment aussi sur l'incivilité. Pour votre information, des toilettes sèches ont été installées et les gens arrive même de tout faire à côté, et oui je rejoins le syndic, la ville de Payerne est victime d'incivilité. Concernant la liste d'attente, il s'engage à contrôler ceci fermement.

Le Conseiller Pascal Savary s'adresse directement à la Municipale Picinali, concernant le préavis 10/2022. La finalisation et actualisation du « PDCom » et réalisation du « PACom », la traduction est la suivante pour les non-initiés : plan directeur communal et plan d'affectation communal.
Sur le préavis, il était indiqué que ces derniers seraient réalisés début 2024 pour le PDCom et fin 2024 pour le PACom. La commission de la rédaction de son rapport, s'était réjouie de la création d'une commission consultative représentée par les membres politique et société civile. Après renseignements, ladite commission ne s'est réunie, si je me trompe qu'à 2 reprises dont 1fois avec la population.
J'aimerais savoir où nous en sommes à ce jour sur l'avancement de ce dossier d'une importance primordiale pour notre commune et surtout pour la gestion optimale de son territoire.

La Municipale Picinali : Oui vous avez raison en ce qui concerne ce dossier qui est très important pour une gestion optimale de notre territoire. Ce dossier est extrêmement complexe, en particulier avec les différents projets connexes qui sont en cours de développement en parallèle à la réalisation du futur PACom.

Aujourd'hui, elle informe que les travaux du PACom, en particulier de son règlement, sont à un stade tel que la commission consultative peut être convoquée pour partager avec ses membres des éléments concrets du futur PACom et de son règlement. La rédaction de ce règlement a pris un temps considérable. Aujourd'hui il a été validé par la commission technique. Une convocation partira après les vacances d'été.

Le Conseiller Pascal Savary remercie la Municipale Picinali pour ces informations. Il aimerait savoir, car le Canton est quand même là-derrière. Il rappelle que le PACom est

de 1992, on sait qu'il y a des Communes qui en ont déjà fait un, et un deuxième depuis ce délai. Quelles sont aujourd'hui les conséquences vis-à-vis du Canton ?
Par exemple pour le futur développement de zones, etc. Le Conseiller Savary se demande s'il y a des projets en cours, soit l'implantation de nouvelles entreprises, et peut-être de développer la zone sportive, etc. Il propose de bloquer la non-réalisation de ce PACom, car aujourd'hui, il peut y avoir une mise à l'enquête, peut aussi avoir des oppositions. Il avait espoir que ce dossier soit liquidé pour la fin de la législature, aujourd'hui, le délai ne sera pas maintenu pour la fin de cette législature. Et il espère pour la législature suivante. Le Conseiller Savary comprend bien que ce n'est pas évident de mener à bien un dossier comme celui-ci mais insiste que les années passent et il a souci que le Canton intervienne par rapport à ça. Afin de refuser à la Commune de Payerne, vous ne pouvez pas faire le PACOM ou PDCOM.

La Municipale Picinali : La planification suit son court. Le PDCom fera également l'objet d'une communication. Dans le cas de nouveaux projets, la Municipalité peut déjà se prévaloir du PACom et de son règlement.

1) Le PACom couvre tous les enjeux pour les 15 prochaines années, comme ça avait été indiqué. Ces enjeux sont donc bien en considération puisque la Commune peut se prévaloir de la planification en cours. Ainsi le développement de notre ville ne risque pas d'être pénalisé.

2) Concernant les plans d'affectations ; la Municipalité aura toujours la possibilité de développer des plans d'affectations dédiés à une zone spécifique. Ainsi des plans d'affectation sont en cours de développement à des stades différents, notamment, le PA du HIB, celui de la zone sportive, etc. Les PA récents, tel celui du quartier de Vuary ne sont pas touchés par la révision du PACom car ils sont récents. La vision stratégique développée dans le PDCom permet d'assurer une cohérence entre ces planifications.

Une réflexion plus globale est en cours au sujet du PDCom et elle sera communiquée prochainement. Le PDR, le PDCom et le PACom sont alignés. Des allées et venues ont été faites entre les trois procédures pour y parvenir.

Aujourd'hui, on se réjouit de partager l'avancement général et le règlement. Le Conseil communal et la population auront leur mot à dire lors des mises à l'enquête.

Le Conseiller Pascal Savary remercie la Municipale Picinali pour ces différentes explications. Ça fait 3 ans que ce projet est en cours, il relève que c'est quand même important d'en parler et qu'il serait sympa à l'avenir de tenir régulièrement informé le Conseil communal sur l'avancement de ce projet.
Est-ce que vous pouvez donner un délai pour la mise à l'enquête ?

La Municipale Picinali précise que le nombre élevé d'articles dans le règlement d'un PACom rend l'exercice de compréhension ardu. La Municipalité a demandé à ce que soit développé un argumentaire qui en facilite la compréhension à savoir ce qui a changé et quels en sont les arguments.

La Municipale n'ose pas trop se prononcer sur le délai exact, mais espère pour l'année 2026.

Le Conseiller Pascal Savary demande encore concernant les communes voisines, dont Corcelles-près-Payerne. Est-ce qu'elles sont au même point que Payerne ou plus avancées que notre ville ? Le Conseiller Savary se demande également si la Commune de Payerne a des contacts régulièrement avec Corcelles-près-Payerne ?

La Municipale Picinali : Nous aurons bientôt besoin d'un crédit complémentaire pour finaliser le projet. Corcelles a plus d'avance et ils ont déjà soumis leur projet à l'examen préalable. Par contre, nous avons travaillé de concert, nous avons aligné les objectifs et les enjeux des deux communes en amont de la procédure comme demandé par le Canton. Pour notre Commune l'enjeu des zones d'activités et de la mobilité ont nécessité de nombreux questionnements et alignement avec le PDR.

Le Conseiller Pascal Savary : merci pour votre réponse, et il trouve dommage que les Corçallins aient avancé de leur côté sans la collaboration de Payerne.

La Présidente demande si la parole est encore sollicitée sur ce sujet.

La Conseillère Macchia : Nous parlions tout à l'heure des déchets, de la précarité et des règlements. À ce propos, l'annexe 1 de notre règlement communal sur la gestion de déchets précise que, je cite :

« Les ménages avec un troisième enfant inscrit, jusqu'à 17 ans, ont droit à un rouleau de sacs gratuits de 35 litres par an. »
« Les ménages de quatre enfants mineurs et plus inscrits jusqu'à 17 ans, ont droit à deux rouleaux de sacs gratuits de 35 litres par an. »

Cette information peut rester inconnue pour les familles concernées. J'aimerais donc savoir quelles mesures la Municipalité met en place pour diffuser cette information.
Le Muncipal Henchoz : Oui s'est toujours d'actualité, c'est le service de la population qui est informé des naissances qu'il y a et communique également aux nouvelles personnes qui vont s'inscrire au Contrôle des habitants. Toutes sortes d'informations sur notre Commune sont données et il pense que ceci fonctionne.

La Conseillère Macchia propose que cette information soit publiée dans Le Trait d'Union afin qu'elle soit largement diffusée et connue de tous les habitants.

Le Municipal Noverraz prend note et donnera en fin d'année des chiffres plus précis si ceci est respecté au sein de notre Commune.

Le Conseiller Moser profite de l'intervention de la Conseillère Mme Macchia pour suggérer à la Municipalité de peut-être étendre cette prestation complémentaire à des personnes qui sont dans la précarité.

Le Conseiller Godel : En qualité de membre du conseil intercommunal de l'ASIPE, j'ai le plaisir de vous faire un bref compte-rendu de la dernière séance du Conseil Intercommunal qui s'est déroulée le 22 mai dernier à Payerne.
Cette séance a traité de plusieurs préavis à savoir :

- Préavis 1/2025 : Révision des statuts de l'ASIPE.

- Préavis 4/2025 : Comptes 2024 et rapport de gestion 2024.

Le premier préavis concernant la révision des statuts de l'ASIPE a été accepté et la suite du processus d'acceptation auprès des communes de l'ASIPE va suivre son parcours et reviendra également auprès de notre Conseil. Pour rappel, ce préavis visait prioritairement à augmenter le plafond d'endettement de 60 à 90 mios en raison des futures réalisations de bâtiments nécessaires. Il a été également décidé de revoir l'article 26 qui concerne la partie de l'immobilier et des bâtiments. De plus, cette révision des statuts a supprimé des buts de l'ASIPE, la notion de préscolaire, suite à de nombreuses discussions ces dernières années.

Concernant les comptes 2024, ceux-ci présentent un excédent de charges de plus de 650'000.— par rapport au budget. Plusieurs vœux ont été émis afin de garantir une meilleure maîtrise des coûts par exemple au niveau des transports, des modifications salariales et de l'administration générale. Cependant, les comptes 2024 ont été acceptés.

Le rapport de la commission de gestion 2024 a lui aussi été accepté par le conseil intercommunal. Là aussi, une série de vœux a été formulée au CODIR en exprimant la volonté qu'ils en tiennent compte pour l'exercice à venir.
Tous les autres détails sont à disposition dans les rapports séparés des commissions de finances et de gestion de l'ASIPE.

Le Conseiller Marcel Savary aimerait avoir des informations par rapport au nouveau quartier Guillermaux, car il y a une cuisine qui est en panne ainsi que des problèmes d'ouverture de porte qui durent depuis longtemps. Il demande également, où en est le parking qui est toujours en travaux. Quand celui-ci va être terminé ?

Le Municipal Schmid : Concernant les bâtiments et la responsabilité de l'inondation qui a eu, différentes communications ont été faites aux assurances ainsi qu'aux différents corps de métiers ainsi qu'aux ingénieurs qui ont travaillé sur ce projet.

Pour l'instant, le Municipal Schmid attend le planning définitif des travaux avant de communiquer quoi que ce soit. Notamment la réparation d'un clapet afin d'éviter de nouvelles crues comme on l'a vécu ainsi que la pose d'une ventilation pour l'utilisation de cette salle. Il y aura probablement une petite mise à l'enquête complémentaire. Ces travaux devraient bientôt être réalisés, mais il préfère, toutefois, s'abstenir de communiquer une date définitive.

La Municipale Picinali annonce que le parking sera ouvert mi-juillet 2025.

La Conseillère Seuret remercie la Municipalité pour les subventions CFF car nous sommes plusieurs de la Commune à être satisfaites de cette prestation.

Le Municipal Henchoz : Une magnifique nouvelle est tombée pendant ce Conseil Communal. Monsieur Gilles Musy vient de m'annoncer le résultat du championnat du monde du Chasselas que la Cave de l'Abbatiale a obtenu une médaille d'or pour le « Treize-Vent 2024 » et une médaille d'argent pour le « Château de Montagny 2024 » !

Le Municipal Henchoz a une pensée émue pour Messieurs Pidoux et Musy !

Le Conseiller Bucher : La Commune de Payerne a communiqué à la population que les travaux de la route de Grandcour arrivaient à la fin. Il se questionne toujours par rapport au trottoir qui sera définitivement réalisé en même temps que les travaux finaux ou est-ce que celui-ci sera réalisé dans une deuxième étape ?

Le Municipal Henchoz promet qu'il y met toute son énergie sur cette fin de travaux. Suite à une rencontre durant la journée des communes les représentants de la DGMR nous ont promis que le dossier avançait mais malheureusement trop lentement pour la population. Il mentionne qu'il y a deux étapes avec le phono absorbant qui doit être posé à des températures précises et le tapis normal qui peut être posé en automne ou après la pluie ce qui a son importance pour le revêtement du trottoir. En conclusion, il espère un retour au préalable rapidement et une mise à l'enquête sans oppositions.

Le Conseiller Bucher s'inquiète des rumeurs qui courent en ville concernant la fermeture de la pinte communale « notre Notre-Dame ». Est-ce que ces rumeurs sont fondées ?
Est-ce que le tenancier a émis le vœu de terminer l'exploitation à la fin de l'année ? Ou est-ce que ce sont des fausses rumeurs ?

Le Municipal Schmid répond qu'il y a effectivement une volonté de la part du tenancier de cesser ces activités et nous devons encore régler tous les détails avec celui-ci. La Municipalité ne manquera pas de vous tenir informé en temps voulu, comme il a déjà été fait auparavant pour le Café du Marché. Le Municipal Schmid reviendra vers le Conseil Communal avec des informations plus précises ultérieurement.

Le Conseiller Moser demande si le Conseil communal sera informé de la suite de la procédure ? Notamment concernant le crédit complémentaire que la Municipalité est très fière de l'aménagement de la cuisine et sur le choix du tenancier actuel. Il encourage la Municipalité à reprendre des tenanciers qui ont la même ligne. Afin que les investissements fait ne soient pas perdus.

Le Conseiller Moser attire l'attention du Municipal Noverraz, suite à des interventions de la Conseillère Bidiville et du Conseiller Marguet, concernant la situation de la Rue du Jura. Il demande si la sécurité publique a connaissance ou pas de ce qui se passe et si elle en a, il les prierait de partager l'information. Il rappelle qu'il y a le café du Beaulieu qui est un lieu de rencontre pour les gens.

Le Municipal Noverraz confirme que la Municipalité est au courant que la gendarmerie surveille cet endroit-là et reste notamment très discrète par rapport aux différents problèmes sur cet endroit.

Le Syndic : Nous y sommes à la fin de cette séance, tout d'abord je souhaite féliciter la Présidente du Conseil communal fraichement élue, qui a repris cette fonction avec compétence et engagement depuis plusieurs mois déjà. Il la remercie et la félicite pour cette année à venir, ainsi qu'à tous les membres du bureau qui ont été élu par l'assemblée de ce soir.

Le Syndic remercie également l'assemblée pour l'acceptation des comptes 2024, et profite de remercier l'administration pour l'établissement de ces comptes, notamment, M. Moreillon et Mme Rapin, qui ont fortement contribué en l'absence d'un chef de service des finances. Afin de conclure cette dernière séance, tout le monde est invité, la presse, le public et l'administration, au Café du Marché pour partager un moment plus convivial autour d'un verre de Chasselas fraîchement couronné ! **Le Syndic** remercie toute l'assemblé et souhaite un bel été à tous !

Avant de clôturer la séance, **la Présidente** souhaite remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la bonne tenue de nos séances, ainsi qu'au travail du Conseil communal tout au long de l'année.

La Présidente remercie en particulier, notre huissier principal et notre huissier suppléant, notre secrétaire principale et notre secrétaire suppléante, les scrutateurs et les scrutateurs suppléants. Je remercie une dernière fois mon prédécesseur pour son soutien lors de la phase de transition. Je souhaite également remercier le greffe pour son soutien à l'organisation de nos séances.

Enfin, je profite également de l'occasion pour remercier les Présidentes et Présidents de groupe pour leur travail tout au long de l'année, ainsi que chaque membre du Conseil pour votre engagement en faveur de notre ville et de nos concitoyens.

J'ai vécu une vraie remontada comme on le dit dans le monde footballistique et celle-ci a pu parfois m'impressionner mais cela est surtout une merveilleuse expérience sociale. Merci de me permettre de la réitérer. Je vous souhaite à toutes et tous un été riche de rencontres, d'aventures et d'expériences positives.

Avant de lever la séance, **la Présidente** prie les personnes qui se sont exprimées ce soir, dans la mesure où cela s'avère possible, de transmettre la version écrite de leur prise de parole à notre secrétaire ce soir ou au plus tard par e-mail en format Word si possible, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La Présidente vous remercie toutes et tous de votre présence ce soir, particulièrement pour l'excellente tenue des propos.

Il est 21h53, **la Présidente** lève cette séance du Conseil Communal et souhaite à chacune et chacun un bon retour chez soi.

La Présidente	La Secrétaire
Catarina Pina	Carole Corminboeuf

LA LAVERIE
PPA WASH
PPA DISTRIBUTION

Patrick Pache

Annexes 1

Recommandé
Au président de la Commune et
du Conseil Communal de Payerne
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 22 Mai 2025

Concerne: Giron des musiques Broyarde - Music In The City 2025

Mesdames, Messieurs, Chères élues, Chers élus,

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour cette magnifique fête qui s'est déroulée du 10 au 18 Mai 2025.

Cependant, il reste quelques questions, suggestions et informations ouvertes.

Durant plusieurs mois vous étiez au courant des différents lieux et emplacements des structures de cette fête.
Sur le site relatif à la fête vous parlez de la place du Marché, de la DLT, de la Place du Tribunal, du Temple, de la Grand'Rue, et... DE LA CANTINE... mais où est la cantine ?
Longtemps nous avons cherché des informations.
Plusieurs mails ont été écrit depuis plusieurs mois par le biais du site via « contact » mais sans aucune réaction ni réponse de la part de qui que ce soit.

Nous (les commerçants) avons été conviés à une séance d'information sur le déroulement des travaux du CAD (la preuve que vous pouvez communiquer) à la Salle Communale de Guillérmaux.
A la fin de cette séance d'information, la question à été posée à notre municipal présent :
Avez-vous des informations ou des précisions à nous apporter pour cette fête du Giron des musiques Broyarde ?
La réponse : non pas encore de précisions mais je m'engage à vous les transmettre d'ici le samedi qui suivait cette séance d'information... et ceci devant plusieurs dizaines de personnes (toujours que des commerçants) ... Je...nous attendons toujours cette information !

Les premières questions ouvertes :
Cette information a-t-elle volontairement été cachée ?
Et pour quelle raison ?

J'ai reçu dans ma boîte à lettre le « libretto de la fête » C'est à ce moment là que nous avons eu la confirmation que la « cantine » serait belle et bien installée sur la place de Concorde...
Quelques jours avant la fête, je me suis déplacé au bureau de la police Communale pour avoir des renseignements et surtout des précisions. A cet acte, j'ai eu un excellent contact et des explications (merci) à la suite de quoi nous avons régulièrement échangé que ce soit avec Mr. Plumetta et Mr. Wenger... Mais pour ce qui me concerne ont était déjà trop tard pour que je puisse communiquer avec mes clients et faire une information optimum sur les réseaux sociaux et autres formes de communications...

Pour ma part, j'ai été mis devant le fait accompli ! (et je ne suis pas le seul...)
Questions ouverte :

Lorsque vous avez pris cette décision et donné l'autorisation... Avez-vous dis ?
De toute façon ils n'ont pas le choix, alors... Allons-y on verra bien?
N'aurait-il pas été judicieux de communiquer ? D'informer ? De consulter ? D'échanger ? Et pourquoi de faire participer ?

Cette fête à pour ma part été une catastrophe au niveau financier et aux niveau de la vision que mes clients ont de ma structure et de moi-même. J'ai eu des mauvais commentaires et des critiques négatives comme : Vous auriez pu nous prévenir que la place n'était pas accessible !
Pour cela il aurait fallut plus de temps et d'informations...
Questions ouverte :
Est.-ce que vous traverseriez la moitié de la ville à pied avec votre panières de linges salle ?
Moi j'en doute... Pourquoi les autres devraient le faire alors... Juste parce que vous n'êtes pas concerner sur le moment ?

Pour en revenir à ce point. La perte financière n'est pas seulement lors de la fête mais durant plus de 10 jours... effectivement, depuis le lundi 12 Mai 2025 l'accès de la place y est restreint... nous sommes le 21 et la place n'est toujours pas accessible à midi. Durant les différents échanges j'ai reçu une proposition de mettre sur les barrières « accès Laverie autorisé » chose que bien sûre j'ai accepté... Mais l'indication doit toujours être dans le fil d'attente de l'imprimante... Tout comme une information pour que les éventuels clients aient le droit de stationner devant la Laverie (une exception).. celui-ci est aussi coincé dans la fil d'attente de l'imprimante ?
Question ouverte :
En connaissant la rigueur de nos agents de ville (et ils ont bien souvent raison et les remercie pour notre collaboration) et en mettant à la place d'un client qui ne vient pas de notre ville !

Est-ce que vous prenez le risque de vous stationner devant une inscription « stationnement interdit et braver une circulation interdite» pour accéder à un commerce et risquer de prendre « 40 balles au minimum» pour faire une lessive ?
Au Kg. ça commence à « douiller » ! Et là j'en doute aussi...

La perte...

- Création publicitaire et imprimer avant la fête (flyers à distribuer)	Chf	450.--
- Création publicitaire et imprimer pour relance et information	Chf	380.--
- Perte d'exploitation PPA Wash et PPA Distribution : (CA 159'300/An 2024 +10% augm. Soit 480.--/Jour ou pour 10 jours Chf 4'800-- CA réalisé effectif 1'378.--)	Chf	3'422.--
- Frais postaux et heures de distribution (flyers) + Communication	Chf	194.60
Soit un total brut sans les conséquences	Chf	4'446.60
A ceci vient s'ajouter la perte d'exploitation du TDR 2024 à laquelle je n'ai toujours pas eu de retour	Chf	2'000.--
La perte de trois ans dutant les brandons (fermeture 3 jours * 3ans)	Chf	3'927.--
Ce qui constitue une perte d'exploitation dont je n'ai aucune responsabilité	Chf	10'373.60

Ces pertes sont uniquement sur des faits prévisibles. Les autres restrictions et occupations de la place ne sont quand à elles pas soulevées.
Je ne demande pas cette somme dans l'intégral mais la perte des deux événements me semble juste et correct (TDR + MIC) Soit : Chf 6'446.60.

Pour vous, cette somme est peut-être dérisoire par rapport aux différents budgets et chiffres dont vous avez l'habitude... Pour moi, elles correspondent à plusieurs mois de loyer par exemple... Je ne sais pas si ce coup d'assommoir n'aura pas de conséquence sur la suite de

l'exploitation !
C'est une catastrophe et je ne dois pas être le seul dans ce cas ! Mais, je reste confiant et positif pour la continuité de l'entreprise que j'ai créée dans laquelle j'ai mis tout ce que j'avais!
Question ouverte :
A ma place, ne diriez-vous pas ou ne feriez-vous pas quelques chose dans ce sens ?
Quels sont vos buts vis à vis des commerçants locaux ?
Voulez-vous diminuer la fréquentation de notre ville ?
Ne désirez-vous plus de commerce en ville?

Ceci étant dit. Je voudrais encore soulever un point.
Lors du montage et démontage de cette gigantesque structure, absolument aucune sécurité n'a été entreprise... Pas de casques... Pas de gants... Pas de soulier de sécurité... Pas d'interdiction... Des personnes civiles se sont promenées à proximité d'engins de levage, et d'éléments métalliques culminant à plus de 5 mètres du sol (quelques barres sont tombées lors du démontage).
Je suis heureux que tout ce soit bien passé pour tout le monde ! Mais je reste surpris et stupéfait par ce que j'ai vu ! Question ouverte :
Ne serait-il pas judicieux d'y ajouter un prérequis au niveau de la sécurité avant de donner l'autorisation ? Pour information un simple casque dit « de visite » ne coûte que Chf 13.30 et une paire de gants anti-coupure Chf 5.50 .

Pour rappel, une partie de mon exploitation fourni ces articles... ne me dites pas que vous n'êtes pas au courant... des courrier et des échantillons vous ont été envoyés et offert en guise de test... Encore une fois aucune réaction de la part de la Commune...

Ce courrier n'est nullement fait pour, comme je l'ai entendu « me tirer tout ce monde à dos ».
Si je ne produis pas cette lettre c'est comme si j'acquieçai l'ensemble et que tout va bien... ce n'est pas le cas !
Il est de mon devoir de vous communiquer ce que je pense plutôt que de ronger mon frein dans mon coin et de parler à demi-mot par derrière ou de dire « de toute façon cela ne sert à rien » comme je l'entend régulièrement.

Je remercie encore l'ensemble des organisateurs et particulièrement les bénévoles pour avoir réalisé une telle fête.

Il me reste encore quelques question ouvertes :
Que pensez-vous que les commerçants pensent de l'attitude de la commune à vis à vis d'eux à la suite de ces prises de décisions sans informations ?
Une enquête serait je pense une grosse prise de risque, vous aimez cela non ? Chalenge ?

Je reste bien entendu à votre disposition et vous êtes toujours le bienvenue dans la LAVERIE de Payerne, JE NE MORD PAS ! Certain ont compris, d'autre... je ne sais pas... Mais je n'ai pas eu beaucoup de visite de nos autorités, élus et dirigeants ne serait-ce que par curiosité ou répondre à une invitation comme celle de l'inauguration par exemple (je suis en face du caveau! À moins d'une minute à pied !).

J'espère que ces quelques lignes vous ont bien fait rigoler et depuis là où je me trouve, j'imagine quelques sourires lors sa lecture.

C'est dans l'attente de vos nouvelles et éventuellement quelques réponses (inespérée) que je vous prie, Mesdames, Messieurs, Chères élues et ,Chers élus, de recevoir mes salutations respectueuses et distinguées.

PPA

Patrick Pache

Copie : Municipalité de la Ville de Payerne

MUSIC IN THE CITY

102e FÊTE DES MUSIQUES BROYARDES – PAYERNE
10 & 15 – 18 MAI 2025

PROGRAMME

Découvrez le programme complet du Giron des Musiques Broyardes à Payerne.
Ne manquez aucun moment fort de l'événement!

HEURES D'OUVERTURE

VENDREDI 16 MAI

Tonnelle: 13h00
Caveau: 17h00
Snack: 18h00
Bar: 21h00

SAMEDI 17 MAI

Tonnelle: 6h00
Cantine: 8h00
Caveau: 10h00
Snack: 10h00
Bar: 20h00

DIMANCHE 18 MAI

Tonnelle: 9h30
Cantine: 9h00
Caveau: 10h00
Snack: 10h00
Bar: 17h00

🎨 CONCOURS DE DESSINS – CAVEAU

Du samedi 10 mai au dimanche 18 mai à midi

Venez découvrir l'exposition des dessins réalisés par les classes de l'école secondaire de Payerne dans le caveau!

Les visiteurs sont invités à voter pour leur dessin préféré tout au long de la manifestation et les résultats seront dévoilés lors du banquet du dimanche.

SAMEDI 10 MAI

9H00 – 12H00

VENTE DE PÂTISSERIE PAR LES CLASSES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE PAYERNE

DLT & Place du Tribunal

DÈS 7H40

CONCOURS DES SOLISTES

DLT / Pierre Viret / Temple

Voir le programme

16H30 – 18H00

CONCERTS DE LA RELÈVE

16h30: "La NG Music" (Granges)

17h00: "La P'tite Concorde" (Montagny–Cousset)

17h30: "Les Jeunes Cuivres" (Cugy)

Place du marché

19H00 – 23H15

GUGGENMUSIK IN THE CITY

Pèd'zouilles / Ménéguèzes / Rebbiboel's

Place du Marché

JEUDI 15 MAI

17H00

OUVERTURE DE LA CANTINE

20H00

MEGA LOTO

39'000.– de lots et une Toyota Yaris neuve d'une valeur de 26'500.–

Cantine

Plus d'infos

VENDREDI 16 MAI

17H30 – 21H30

CONCERT DE BRICE

Place du Marché

19H00

SOUPER SPECTACLE AVEC YANN LAMBIEL, THOMAS WIESEL ET JÉRÉMY CRAUSAZ

Ouverture des portes 18h00

Cantine

Plus d'infos

APRÈS LE SPECTACLE

DJ MORAX

Place du Marché

SAMEDI 17 MAI

7H30 – 16H00

CONCOURS DES SOCIÉTÉS

Temple

Voir le programme

10H00 – 19H00

CONCERT DES SOCIÉTÉS

10h00 – 11h30 & 14h00 – 19h00 à la Place du Marché

11h30 – 14h00 à la cantine

Place du Marché & Cantine

17H50

CONCOURS DE MARCHE

Grand'Rue

Voir le programme

20H15

CONCERT DE GALA ENSEMBLE DE CUIVRES EUPHONIA

Cantine

Plus d'infos

22H30

ORCHESTRE EVASION

Cantine

En savoir plus

22H30

CONCERT DE SOPHIE DE QUAY

Place du Marché

En savoir plus

22H00

DJ WANDERO

Bar

DIMANCHE 18 MAI

12H00

BANQUET OFFICIEL ET REMISE DES PRIX

Concert de l'Abeille de Lucens

Cantine

15H00

CORTÈGE

En ville

Voir le programme

17H00

MORCEAU D'ENSEMBLE

Place du Tribunal

18H00

THE BD'S

Place du Marché

En savoir plus

19H30

CONCERT DE L'ENSEMBLE DE CUIVRES MÉLODIA

Cantine

Plus d'infos

22H00

ORCHESTRE EVASION

Cantine

En savoir plus

SPONSORS 'NEW YORK'

TOUS LES SPONSORS

SOUPER-SPECTACLE

BÉNÉVOLES

VENTE DE VINS

PROGRAMME

CONCOURS DES SOLISTES

CONCOURS DES SOCIÉTÉS

CONTACT

© 2025 – 102ème Fête des Musiques Broyardes – Payerne

Politique de confidentialité

Webdesign & Code: basic web

LA LAVERIE
PPA WASH

PPA DISTRIBUTION

Patrick Pache

Laverie et dépôt: Place de la Concorde 21
1530 Payerne

COPIE

TDR Payerne
Administration Communale
Rue de Savoie 1
CP 112
1530 Payerne

Payerne, le 11 Avril 2024

Concerne: Tour de Romandie 2024

Madame, Monsieur,

J'ai appris via les différents réseaux sociaux que nous avons la chance d'avoir le prologue du Tour de Romandie sur la place de la Concorde dans notre belle ville de Payerne.

Je rappelle simplement que je (nous) suis (sommes) commerçant (s) de la cité et après discution avec mes collègues il en est ressorti des questions ouvertes que je me permets de vous soumettres aussi en leur nom (avec leur accord et demande).
J'aimerais savoir si vous aviez l'intention de prendre contact avec nous (les commerçants de la place) pour nous donner de plus amples informations comme :

- Devons-nous faire quelque chose en particulier pour ce jour du 23 Avril 2024 ?
- Nos clients auront-ils l'accès à nos commerces ?
- Devons-nous fermer ?
- Devons-nous nous attendre au besoin de renforcer la sécurité dans nos locaux ?
- Quand aurons-nous un contact ?
- Qui va assurer les pertes d'exploitations du cette journée ?
- Depuis quel jour et quelle heure les places de parc seront-elles indisponibles ?

Je, nous restons bien entendu à votre disposition et dans l'attente de vos précisions pour ce jour.
Veuillez recevoir mes, nos saluations distinguées.

PPA

Patrick Pache

PPA DISTRIBUTION

Patrick Pache

Dépôts, Place de la Concorde 21
1530 Payerne

COPIE

Commune de Payerne
A l'att de la Municipalité
Rue de Savoie 1
CP112
1530 Payerne

Payerne, le 21 Mars 2023

Concerne : **Nouveauté dans le domaine de la protection au travail.**

Madame, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous remettre par ce biais une nouveauté dans le domaine de la sécurité au travail à titre d'essais et pour approbation de vos collaborateurs pour vos futurs achats dans le domaine.

Cette paire de gants est résistante aux coupures et piqûres !
Léger et non contraignant pour les différentes manipulations, ils sont très souples. Ils ont aussi la structure qui est faite pour pouvoir travailler avec des écrans tactile. Ils ne sentent pas non-plus lors de la transpiration.

Idéal pour :
Déchetterie pour les travaux avec l'acier, les bois avec les échardes, la tôle coupante, et autre objet qui avec des bords à vif, la manipulation des verres.
Voirie (lors des prélèvements des sac poubelles communaux avec leur surprises cachées, entretien des véhicules etc.
Cette paires de gants « Resista Cut » peux vous être fournis par lots de 10 ou 100 Pièces dans les dimensions suivantes : pour Femme et Homme, 8, 9,10 et 11 sur simple commande via E-mail : info@ppa-distribution.ch

Cette version est est en maille de polyester et Paume avec revêtement nitrile noir rugeux pour une maeilleures prise en charge et une manchette élastique.
Article: 2056-THO est à CHF 5.-- la pièce ht ce qui est un prix exceptionnel pour de la sécurités !!!

Même articles avec un degrés de coupure plus élevé (moins sympathique à la manipulation) :
Article : 2058-THO est à CHF 6.-- la pièce ht ce qui est aussi exceptionnel
Rappel, Commande par 10 ou 100, livrable à l'adresse de votre choix dans les 4 jours ouvrables payement dans les 10 jours qui suivent la livraison.

Plus de 327 pages de catalogues sont à votre dispositions dans le domaine de la sécurités au travail dans tous les domaines (soulier, Gantes, masques, casques, combinaison, lunettes, trousse de secours, protection faciale, veste etc.)

Je reste bien entendu à votre disposition pour vos questions ouvertes et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Patrick Pache

LA LAVERIE

PPA WASH

Patrick Pache
1530 Payerne

COPIE

Commune de Payerne
A l'att de la Sécurité publique ,
Police Administrative
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 14 Août 2022

Concerne : Inauguration de la LAVERIE self-service PPA WASH de Payerne

Madame, Monsieur bonjour,

L'étape « projet » est passée à l'étape « exploitation ». Les premières machines ont déjà été faites et jusque là tous se passe bien.

Selon le courrier reçu de la part de la Municipalité en daté du 11 Août 2022, je vous transfert la demande pour obtenir une autorisation officielle pour cet éventement si toute fois il y en a besoin d'une.

Comme annoncé lors de vos différentes visites, une inauguration officielle est prévue pour le vendredi 26 Août 2022. Lors de cette manifestation qui durera de 12:00 à 21:00 il y aura:

De la musique avec Dany de 15:00 à 21:00
Une vente de sac par le biais de bon de commande avec la participation de la Fondation Théodora qui sera bénéficiaire pour une partie des recettes encaissées lors de ce jour.
Un apéritif sera aussi servis par des hôtesses bénévoles ainsi que des Hot-Dog qui seront offert.
Pour rappel il n'y a pas de « cuisine » étant donné qu'il n'y a pas de transformation d'aliment. Il s'agit juste d'un réchauffement de matière.
Les journaux locaux seront aussi de la partie et je reste dans l'attente d'une confirmation pour les autres médias.
La manifestation se déroulera dans l'enceinte du bâtiment (sur les places de parc attenante à la Laverie donc sur le domaine privé). Lors ce jour, Nous profiterons de fournir à chaque locataires (6) des cartes à gratter pour qu'ils puissent se parquer sans contrainte sur la place de la Concorde et ceci dans le respect des règles. Le programme en détail est visible sur www.ppa-distribution.ch .
Lors de cette journée, l'ensemble des machines qui seront effectuées feront aussi partie de la participation de dons envers la fondation Théodora.

Je me réjouis de vous rencontrer à nouveau lors de cette journée où vous êtes tous les bienvenus.

Je reste bien entendu à votre disposition si toutes fois il reste des questions ouvertes et vous de recevoir mes salutation distinguées.

Patrick Pache

Annexe: Flyers à distribuer aux différents services.
Copie des différents courrier échangé avec la Commune de Payerne

PPA WASH
Patrick Pache

1530 Payerne

COPIE

Commune de Payerne
A l'att de Monsieur le Syndic E.Küng
et de la municipalité et
des services concernés
Rue de Savoie 1
CP112
1530 Payerne

Payerne, le 2 Août 2022

Concerne : Salon lavoir self-service PPA WASH

Monsieur le syndic, Mesdames et Messieurs de la municipalité, Mesdames, Messieurs des différents services bonjour,

L'étape « projet » est passée à l'étape « exploitation ». Les premières machines ont déjà été faites et jusque là tous se passe bien.

Comme annoncé lors de vos différentes visites, une inauguration officielle est prévue pour le vendredi 26 Août 2022. Lors de cette manifestation qui durera de 12:00 à 21:00 il y aura:

De la musique avec Dany de 15:00 à 21:00
Une vente de sac par le biais de bon de commande avec la participation de la Fondation Théodora qui sera bénéficiaire pour une partie des recettes encaissées lors de ce jour.
Un apéritif sera aussi servis par des hôtesses bénévoles.
Les journaux locaux seront aussi de la partie et je reste dans l'attente d'une confirmation pour les autres médias.
La manifestation se déroulera dans l'enceinte du bâtiment (sur les places de parc attenante à la Laverie et deux petite tente seront probablement déployée devant l'entrée de la laverie donnant sur la place de la Concorde. Nous profiterons de fournir à chaque locataires (6) des cartes à gratter pour qu'il puisse se parquer sans contrainte sur la place de la Concorde.
Lors de cette journée, l'ensemble des machines qui seront effectuées feront aussi part de la participation envers la fondation Théodora.

Je vous remercie de transmettre ce dernier courrier aux différents services et je reste à votre disposition si il vous reste des questions.

Je me réjouis de vous rencontrer à nouveau lors de cette journée où vous êtes tous les bienvenus.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le syndic, Mesdames et Messieurs de la municipalité, Mesdames, Messieurs des différents services, mes salutations distinguées.

Patrick Pache

Annexe: Flyers à distribuer aux différents services.

Parti des socialistes et indépendants Payernois

Annexe 2

Laura Macchia
Présidente de Groupe
1530 Payerne

Conseil Communal de Payerne
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Payerne, le 5 juin 2025

Nomination de Madame Martha Zulay Rojas Ibarra.

Madame la Présidente ad intérim

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Suite à la démission de Madame Paola Pinho do Carmo du Conseil communal, le groupe PSIP a le plaisir de vous proposer Madame Martha Zulay Rojas tant que nouveau membre du Conseil communal de Payerne.

Je vous adresse, Madame la Présidente ad intérim, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Présidente du groupe PSIP

Laura Macchia

Parti des Socialiste et Indépendants Payernois

Liste de parrainage pour Martha Zulay Rojas Ibarra

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année naissance	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle *(laisser vide)*
1	Jaquet	Maria Josefa	08.09.68	Cap-Vert	Serveuse	R.C. 8 Payerne		
2	PERROUD	SEBASTIEN	23/12/75	Suisse	Avocat	Grand Rue 13 Corcelles		
3	Groghuz	Serge	24.03.56	Poliez-Pittet	Retraité	Bergerie 11 1530 Payerne		
4	Savary	Philippe	11.12.55	Payerne	Retraité	Corsez 2 3 1551 Vers-chez-Perrin		
5	Pina	Catarina	20.9.88	Payerne	Enseignante	Les Sorbiers 8		
6	Due	Logan	10.12.1993	Ford (FRC)	Eclairagiste	Vignette 9		
7								
8								
9								
10								

Charlotte Vogt Rojas
[redacted]

Annexe 3

Mme la présidente Catarina Pina
Conseil Communal de Payerne
Hôtel de Ville, 1530 Payerne

Payerne, le 10 juin 2025

Objet : Démission du Conseil Communal

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil Communal de Payerne dès le 30 juin 2025. En effet, dans le cadre de mes études, je pars en échange universitaire à l'Université de Corée à Séoul durant l'année académique 2025-2026.

Bien que mon expérience au sein du Conseil ait été courte, elle m'a permis d'acquérir une meilleure compréhension du fonctionnement concret de la politique locale. En tant qu'étudiante en sciences politiques, cette immersion m'a offert une perspective enrichissante sur les réalités institutionnelles suisses et les dynamiques propres à notre commune.

Cependant, force est de constater que je ne suis pas encore en mesure de m'engager pleinement dans la vie politique, au vu de l'incertitude liée à la suite de mon parcours académique et professionnel. Si je choisis de m'y investir à nouveau à l'avenir, je souhaiterais pouvoir le faire avec la disponibilité et l'assiduité nécessaires.

Je remercie toutefois l'ensemble des membres du Conseil Communal, et en particulier mes collègues du PSIP pour leur accueil et leur accompagnement, ainsi que les personnes avec qui j'ai eu l'occasion de collaborer au sein des commissions.

Je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, mes salutations les plus respectueuses.

Charlotte Vogt Rojas

Laura Macchia
1530 Payerne

Annexe 4

Par email
Conseil communale de Payerne
Madame
Catarina Pina
1530 Payerne

Payerne, le 16 juin 2025

Organisation de la Commission des Finances pour l'année 2025-2026

Madame la 2e Vice-présidente ,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 53, alinéa 3 du Règlement du Conseil communal, je vous informe que la Commission des Finances a désigné pour l'année à venir son Président en la personne de Christian Pingoud (PVL) ainsi que son Vice-Président, Sylvain Quillet (PLR).

Je souhaite également profiter de cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude à tous les membres de la CoFin pour cette année, ainsi qu'à notre Municipalité, à notre ancienne Boursière communale, Sabine Magnollay, et à notre ancien Boursier communal, Bernard Moreillon.

Je vous prie d'agréer, Madame la 2e Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Laura Macchia
Présidente de la CoFin

Jean-François Rossier

1530 Payerne

Annexe 5

Par email

Conseil communale de Payerne

Madame Catarina Pina

1530 Payerne

Madame la 2ème Vice-présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je vous informe de ma décision de me retirer de la commission permanente qui est la commission des Finances (COFIN) à partir du 26 juin 2025.

Cette décision est motivée par des raisons personnelles qui ne me permettent plus d'assumer ce rôle avec la disponibilité et l'engagement que cette commission permanente exige.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la COFIN de l'excellente collaboration qui a été présente tout au long de mon engagement.

Je vous prie d'agréer, Madame la 2ème Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François Rossier

Copie :

- Présidente du Groupe PLR Payerne, Madame Sabine Rapin - Correvon
- Présidente de la COFIN, Madame Laura Machia

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Payerne

Annexe 6

Sabine Rapin-Correvon
Présidente de Groupe
1530 Payerne

Par e-mail
Madame la 2ème Vice-Présidente
du Conseil communal
Catarina Gonçalves Pina
Hôtel de Ville
1530 Payerne
president.conseil@payerne.ch

Payerne, le 25 juin 2025

Nominations

Madame la 2e Vice-Présidente,

À la suite de la démission de Mme Aurélie Meylan de son poste de déléguée au sein du comité de l'Association Centre de Vie Enfantine "Les Passerelles" au 30.06.2025, le Groupe PLR vous propose Mme Sarah Neuhaus pour la remplacer.

M. Jean-François Rossier ayant remis sa démission de la Commission des Finances à ce jour, le Groupe PLR vous propose Mme Laurence Seuret pour lui succéder.

Je vous prie de croire, Madame la 2e Vice-Présidente, à l'expression de mes salutations distinguées.

Sabine Rapin-Correvon
Présidente du Groupe PLR